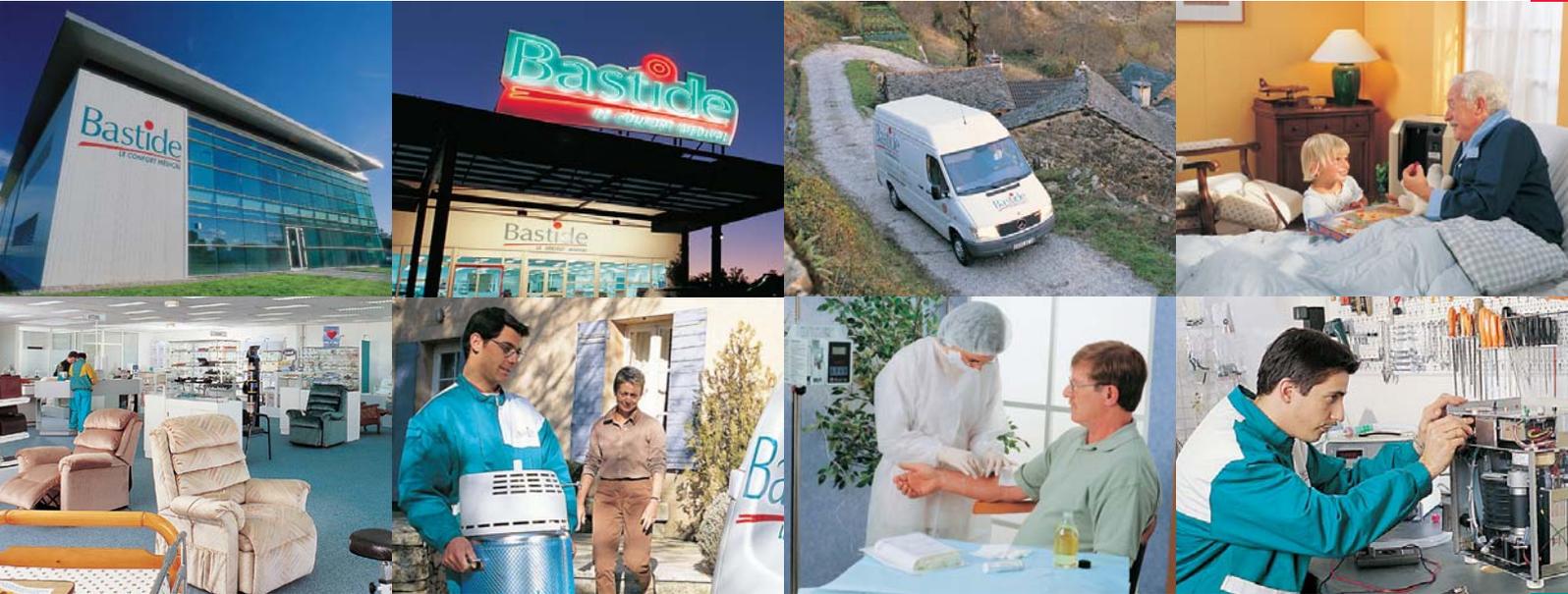


RAPPORT ANNUEL

03|04



Bastide
LE CONFORT MÉDICAL

Rapport Annuel 2003/2004

1. Les chiffres clés	4
2. Le titre Bastide, Le Confort Médical	5
3. Responsable du document de référence	9
4. Renseignements d'ordre général concernant la société Bastide, Le Confort Médical	10
5. Renseignements concernant l'activité Bastide, Le Confort Médical	14
6. Patrimoine, situation financière, résultats	35
7. Le Conseil d'Administration et les comités spécialisés	70



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10/02/2005, conformément au règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Le mot du Président

N Au cours de l'exercice 2003-2004 et conformément à notre plan de développement, l'entreprise a de nouveau généré une croissance organique à deux chiffres (+12,4%) avec un chiffre d'affaires de 56,4 M€. Cette performance repose principalement sur la montée en puissance du réseau qui atteint désormais 59 sites. La part relative dans le chiffre d'affaires de l'activité prestation de service a légèrement progressé et représente désormais 42,1% de l'activité contre 41,7% en 2002-2003. Le résultat d'exploitation ressort à 4,0 M€, en très légère progression +0,5%, soit une marge d'exploitation de 7,1%. Cette évolution, inférieure aux prévisions s'explique à la fois par une contribution moins importante que prévu des autres produits d'exploitation (indemnités d'éviction sur certains sites et reprise de provisions) et par le renforcement au second semestre des structures de management afin de préparer l'entreprise à sa future croissance.

D'autre part, le résultat d'exploitation intègre une charge non récurrente de - 0,15 M€ liée à une réorganisation interne début janvier.

L'amélioration de la structure financière se traduit par la forte réduction de 26% des frais financiers. Le résultat courant progresse ainsi de +6,8%. Le retour comme prévu à une imposition normale ainsi que la correction d'erreur de -0,42 M€, déjà annoncée au 1er semestre, impacte le résultat net qui ressort à 1,25 M€.

Notre taux d'endettement net, au cours de l'exercice 2003-2004, a été réduit de 59% à 49%. Le groupe bénéficie à la fois de l'intégration de son résultat et des importants efforts sur le poste clients qui ont permis une nouvelle réduction du BFR.

Nous allons poursuivre lors de l'exercice 2004-2005 notre stratégie de croissance dynamique en nous appuyant sur le développement de notre réseau d'agences, numéro 1 en France. Nous entendons conserver un rythme d'ouverture de 4-5 agences nouvelles par an.

Tirés par une évolution démographique favorable et le développement de plus en plus important des prestations et soins à domicile, nous bénéficions d'un marché très porteur. Forts de ces différents éléments, nous tablons sur une croissance à deux chiffres en 2004-2005, une prévision confortée par un début d'année dynamique.

Par ailleurs, nous entendons améliorer nos marges en bénéficiant d'effets de leviers identifiés, notamment avec la montée en puissance progressive des agences les plus récentes et le développement des prestations de service. D'autre part, l'entreprise met en œuvre des actions dynamiques pour optimiser ses marges à travers une politique d'achat plus internationale et le lancement de produits en marque propre.

Je remercie tous ceux qui nous ont accordé leur confiance, nous permettant ainsi, de devenir ce que nous sommes aujourd'hui.

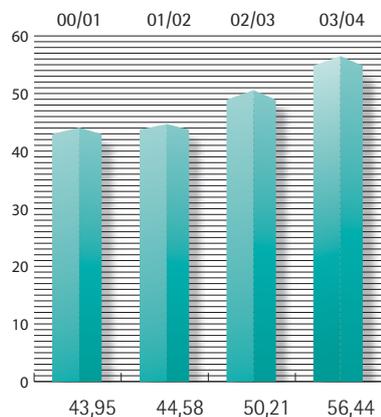


Guy Bastide

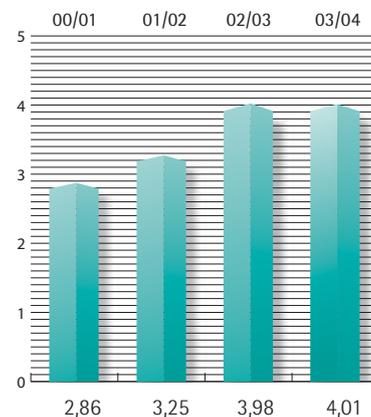
Président Directeur Général

Les chiffres clés

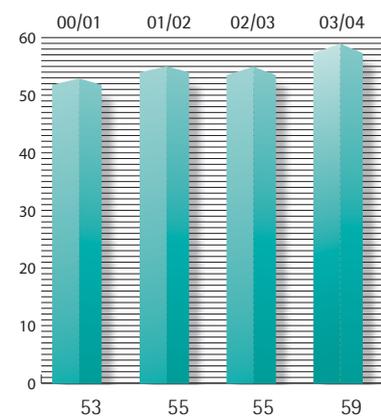
Evolution du chiffre d'affaires (en M€)



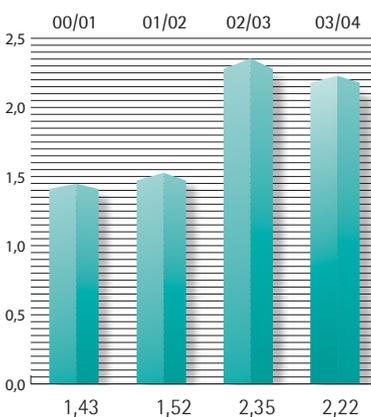
Evolution du résultat d'exploitation (en M€)



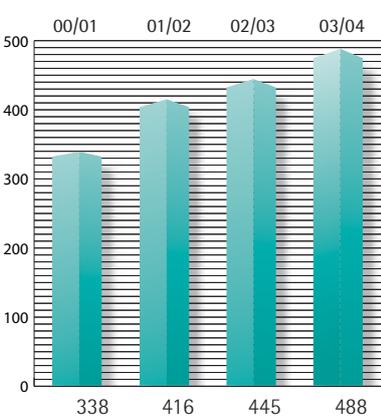
Evolution du nombre d'implantations



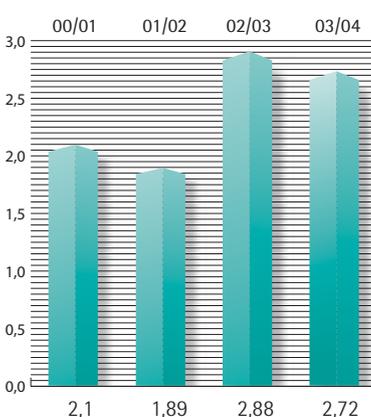
Evolution du résultat net* (en M€)



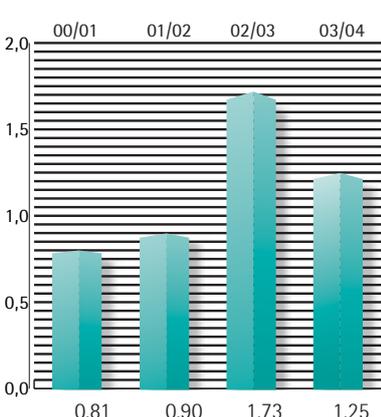
Evolution des effectifs**



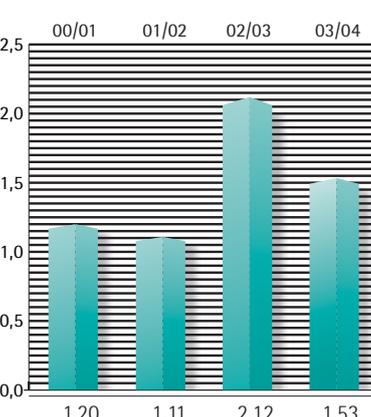
Evolution du bénéfice net* par action (en €)



Evolution du résultat net (en M€)



Evolution du résultat net par action (en €)



* avant amortissement des écarts d'acquisition - ** effectif Confortis intégré au 1er janvier 2001

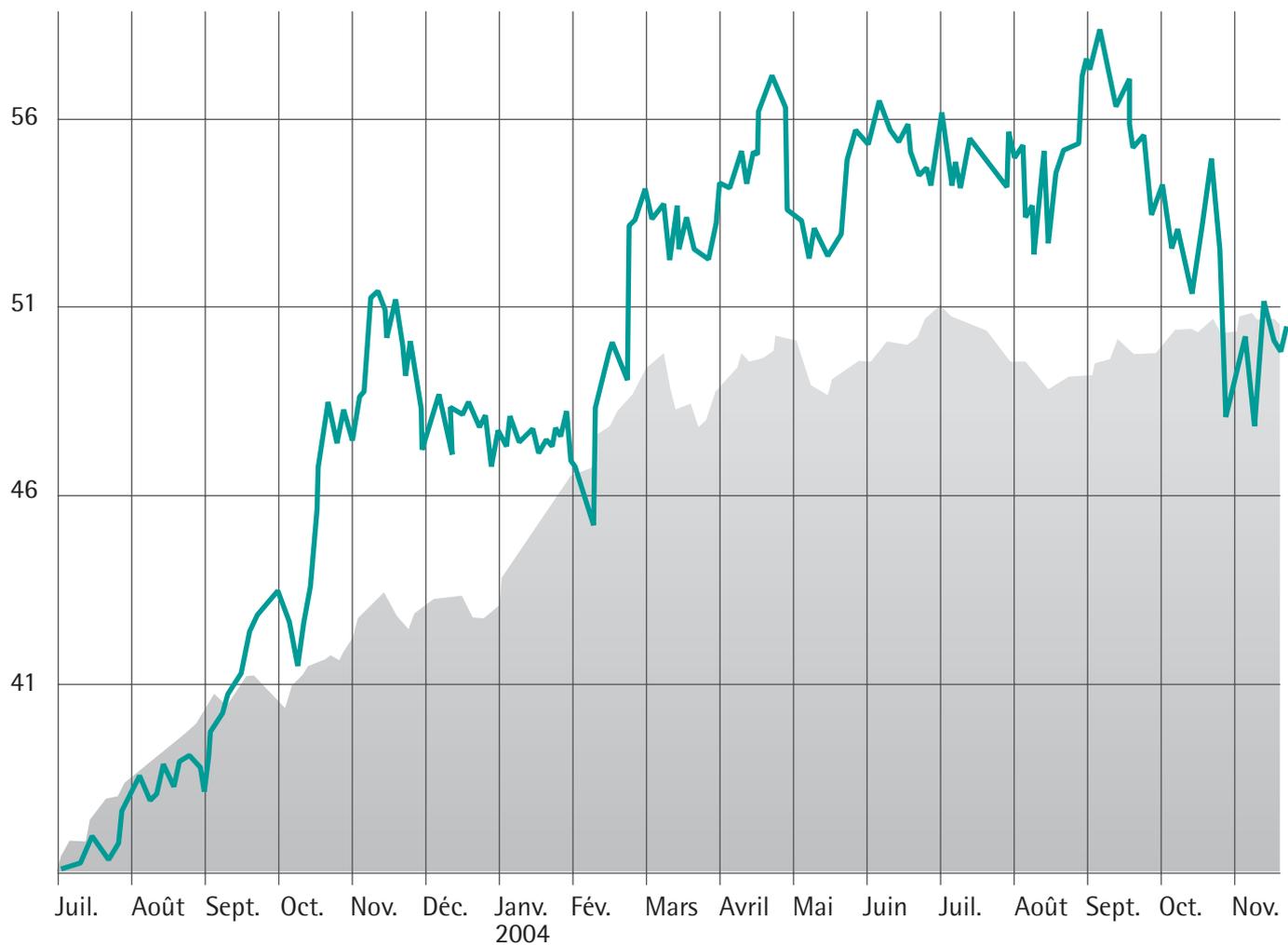
Le titre Bastide, Le Confort Médical



2.1. Fiche signalétique

Place de cotation : Second Marché – Euronext. Paris
Date d'introduction en bourse : 15 Mai 1997
Nombre de titres cotés au 30 octobre 2004 : 815 620
Code Euroclear : 3537
Code ISIN : FR 0000035370

2.2. Evolution du cours



■ Crs Der (Bastide le Confort Médical - Euronext)
■ Crs Der (Fra Indice second marché - Euronext)

Vendredi 19/11/2004 Base DIR. Source Fininfo

2.3. Le Marché des titres

2.3.1. Cours de bourse et transactions

En €	Jours de bourse	Cours moyen (en €)	<u>Cours extrêmes</u> plus haut	Cours extrêmes Plus bas	Volumes	Montant en K€
2003						
Janvier	22	35,16	41,80	30,70	15 431	515
Février	20	30,89	34,40	27,22	4 456	132
Mars	21	23,38	32,00	20,26	32 534	702
Avril	20	28,77	31,05	27,50	23 878	697
Mai	21	29,29	32,00	28,56	17 932	531
Juin	20	35,70	38,80	31,00	21 415	776
Juillet	23	36,80	38,00	36,00	12 144	449
Août	21	38,62	39,45	38,00	12 101	470
Septembre	22	41,38	43,25	38,02	11 458	468
Octobre	23	45,28	48,99	41,31	24 760	1158
Novembre	20	49,96	51,80	46,62	10 909	545
Décembre	21	47,80	48,50	46,50	6 171	294
2004						
Janvier	21	47,47	48,98	46,61	7 969	378
Février	20	48,70	54,00	45,05	23 701	1172
Mars	23	53,12	54,30	51,70	11 644	617
Avril	20	55,05	57,00	53,30	18 143	1 000
Mai	21	53,45	56,60	52,05	10 706	569
Juin	22	55,27	56,40	54,00	7 280	400
Juillet	22	54,62	56,00	54,00	7 242	398
Août	22	54,43	57,90	51,50	6 390	350
Septembre	22	56,04	58,00	53,00	9 690	533
Octobre	21	52,05	54,90	46,01	9 284	474
Novembre	22	49,44	51,10	46,50	12 462	604

2.3.2. Historique du cours de l'action

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Moyenne journalière des transactions			
en nombre de titres	332	604	611
en milliers d'€	18	19	29
Cours extrêmes			
plus haut en €	66,80	57,40	57,00
plus bas en €	36,00	20,26	36,00
Derniers cours de l'exercice en €	57,00	36,30	54,90
Rendement net de l'action en % (1)	0,29%	0,66%	0,55%

(1) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1

2.4. Distribution de dividendes au titre des cinq derniers exercices

Exercice clos le :	30 juin 2000	30 juin 2001	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2004
Nombre d'actions	675 003	678 003	815 603	815 603	815 620
Dividendes nets distribués en F	1 151 210	847 504	856 000	2 033 002	1 230 523
Dividendes nets distribués en €	175 501	129 201	130 496	309 931	187 592
Dividendes nets par action en F	1,70	1,25	1,04	2,49	1,51
Dividendes nets par action en €	0,26	0,19	0,16	0,38	0,23

Pour les 2 prochains exercices, la politique menée par l'entreprise en matière de distribution de dividendes reste la même, soit au minimum 15 % du résultat net.

2.5. Rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale du 21 juin 2000 a autorisé un programme de rachat d'actions valable jusqu'au 21 juin 2001. La SA Bastide, Le Confort Médical n'a pas mis en œuvre ce programme.

L'autorisation d'un nouveau programme a été accordée par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2003.

Synthèse des principales caractéristiques du programme

Visa AMF : n°04-0006 du 6 janvier 2004

Emetteur : BASTIDE, LE CONFORT MEDICAL coté sur le Second Marché d'Euronext Paris

Programme de rachat :

- Titres concernés : actions
- Rachat maximum autorisé par l'Assemblée Générale : 10%
- Prix d'achat unitaire maximum retenu par le Conseil d'Administration : 75 euros
- Prix minimum de vente unitaire retenu par le Conseil d'Administration : 30 euros
- Durée du programme : 18 mois, soit jusqu'au 5 juin 2005.

Objectifs, par ordre décroissant de priorité :

- intervenir par achats et ventes en fonction des situations de marchés (20 à 50%),
- consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions du groupe aux salariés dans le cadre des dispositions légales (20 à 50%),
- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance (10 à 20%),
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société (0 à 10%).

2.6. Composition et répartition de l'actionnariat

Répartition du capital social et des droits de vote au 10 décembre 2004

Situation au 10/12/2004	Nombre d'actions	Nombre de voix	% du Capital	% des droits de vote	Existence de droits de vote double
SIB	402 000	804 000	49.29%	59.47%	Oui
Guy Bastide	68 441	136 882	8.39%	10.12%	Oui
Brigitte Bastide	50 555	101 110	6.20%	7.48%	Oui
Famille Bastide	15 016	29 801	1.84%	2.21%	Oui
Autres Nominatifs	3 148	3 786	0.39%	0.28%	Oui
Public	276 460	276 460	33.90%	20.45%	Non
TOTAL	815 620	1 336 431	100%	100%	

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

	10/12/2004	05/12/2003	06/12/2002	24/06/2002	26/12/2001
SIB	402 000	402 000	402 000	402 000	402 000
Guy Bastide	68 441	77 890	77 646	77 646	77 753
Brigitte Bastide	50 555	56 106	45 792	40 792	55 241
Famille Bastide	15 016	7 138	6 465	6 340	7 359
Autres Nominatifs	3 148	815	1 444	4 218	3 454
Public	276 460	271 661	282 256	284 607	132 196
TOTAL	815 620	815 610	815 603	815 603	678 003

Le dernier TPI (Titre au Porteur Identifiable) date du 15 février 2002. Il existe des droits de vote doubles (se reporter au tableau répartition du capital social et des droits de vote).

Information sur les options de souscription et d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consenties, durant l'exercice, à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Néant
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan N°1
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	Néant	Néant

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

3

3.1. Responsable du document de référence

Guy Bastide
Président du Conseil d'Administration

3.2. Attestation du responsable du document de référence

" A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ".

Le Président
Guy Bastide

3.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes, représenté par Monsieur Philippe Silhol, nommé par l'AGO du 05/12/03 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/2009.

Fidulor - Grant Thornton, 42, Avenue Georges-Pompidou, 69003 Lyon, représenté par Monsieur Jean-Yves Baldit, nommé par l'AGO du 06/12/02 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Madame Christiane Gayte, 28 bis rue Vincent Faïta, 30 000 Nîmes, nommée par l'AGO du 05/12/03 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/2009.

Monsieur Yves Llobell, 1 rue Dewet, 71 108 Châlon-sur-Saône, nommé par l'AGO du 06/12/02 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007/2008 .



3.4. Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Bastide, Le Confort Médical et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés, pour les exercices clos le 30/06/02, le 30/06/03 et le 30/06/04 arrêtés en euros, par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Dans nos rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30/06/03, nous avons émis l'observation suivante : "sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : première comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite".

Dans notre rapport sur les comptes annuels au 30/06/04, nous avons émis l'observation suivante : " sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux charges et produits exceptionnels qui précise le montant des redressements de taxes professionnelles ".

Dans notre rapport sur les comptes consolidés au 30/06/04, nous avons émis l'observation suivante : "sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1. de l'annexe concernant une correction d'erreur ".

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Montpellier et Nîmes, le 10 février 2005

Les Commissaires aux Comptes :

FIDULOR – GRANT THORNTON
Membre Français de Grant-Thornton International
Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT
Philippe Silhol

Nota bene

Le présent document inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2004 des Commissaires aux Comptes comportant respectivement en pages 69 et 54 la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes (page 74) établi en application du dernier alinéa L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

FIDULOR - GRANT THORNTON

Membre Français de
Grant-Thornton International
Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT

Philippe Silhol

3 . 5 . Politique d'information

Conformément aux obligations des sociétés cotées, les chiffres d'affaires trimestriels ainsi que les résultats semestriels sont publiés au Bulletin Officiel des Annonces Légales (BALO). Les résultats semestriels et annuels font l'objet d'une communication auprès du grand public dans la presse économique, les chiffres d'affaires trimestriels étant diffusés par fax mailing auprès de la communauté financière et de la presse spécialisée.



Renseignements d'ordre général concernant la société Bastide, Le Confort Médical

4.1. Renseignements concernant la société

4.1.1. Dénomination sociale

Bastide, Le Confort Médical.

4.1.2. Siège social

12, Avenue de la Dame
30132 Caissargues

4.1.3. Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

4.1.4. Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

4.1.5. Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

4.1.6. Objet social (Extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

4.1.7. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin.

4.1.8. N° Siret

305 635 039 00194

4.1.9. N° APE

523 C : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

4.1.10. Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12 Avenue de la Dame 30132 Caissargues.

4.1.11. Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

4.1.12. Affectation et répartition des bénéfiques (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

4.1.13. Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 1/20, 1/10, 1/5, 1/3, 1/2, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'A.M.F, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

4.1.14. Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

4.2. Renseignements concernant le capital social

4.2.1. Capital social au 22 octobre 2004

Le capital social s'élève à 3 262 480 € divisé en 815 620 actions de 4 € de nominal. Toutes les actions sont de même catégorie.

4.2.2. Capital potentiel

Bons de souscription d'actions

Les actions créées lors de l'augmentation de capital du 10 avril 2002 étaient assorties de bons de souscription d'actions (BSA), à raison d'un bon par action souscrite. Trois BSA permettaient de souscrire à une action nouvelle Bastide, Le Confort Médical, émise à 75 €, jusqu'au 9 avril 2004. Les BSA exercés ont été au nombre de 17. Les 135 583 BSA restants ne sont pas susceptibles de donner lieu à une augmentation de capital. Il n'y a pas d'autres plans de titres donnant accès au capital que ceux indiqués dans le présent paragraphe.

4.2.3. Capital autorisé

Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital a expiré le 23 juin 2004.



4.2.4. Tableau d'évolution du capital

Date	Nature des Opérations	Nominal des actions euros	Augmentation de capital euros	Prime d'émission ou d'apport euros	Nombre d'actions créées euros	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération euros
23/03/76	Création	15,24			200	200	3 048,98
24/09/85	Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1 000	15 244,90
24/09/85	Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1 500	2 500	38 112,25
27/09/91	Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	152 449,02
27/01/95	Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
27/01/95	Réduction du nominal	6,10	0		290 000	300 000	1 829 388,21
28/01/97	Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
15/05/97	Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
21/06/00	Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
21/06/00	Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
09/03/01	Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
02/04/02	Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
10/04/02	Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
02/10/03	Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
25/06/04	Augmentation de capital	4	40	-	10	815 620	3 262 480

Depuis le 25 juin 2004, il n'y a pas eu de nouvelles modifications du capital.

4.2.5. Répartition du capital et des droits de vote au 22 octobre 2004

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des des droits de vote
SIB	402 000	49,29	59,47
Guy BASTIDE	68 441	8,39	10,12
Brigitte BASTIDE	50 555	6,20	7,48
Autres Nominatifs	18 164	2,22	2,48
Public	276 460	33,90	20,45
Total	815 620	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 402 000 actions de la société Bastide, Le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller.

4.2.6. Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration ou de Direction au 22 Octobre 2004

	% du capital	% des droits de vote
Conseil d'Administration	65,19	78,21
Dont SIB	49,29	59,47
Comité de Direction	59,40	72,09

4.2.7. Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionariat de SIB est composé uniquement des familles Bastide et Miller.

4.2.8. Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans (en %)

Actionnaire	22/10/04	22/10/04	03/10/03	03/10/03	24/06/02	24/06/02
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
SIB	49,29	59,47	49,29	59,87	49,29	60,14
Guy Bastide	8,39	10,12	9,52	11,56	9,52	11,62
Brigitte Bastide	6,20	7,48	5,61	6,45	5,00	6,10
Salariés	0,64	0,64	0,56	0,64	1,05	0,64
Public	35,48	22,29	35,01	21,48	35,14	21,50
Total	100	100	100	100	100	100

4.2.9. Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

4.2.10. Nantissements - Privilèges Sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	28 850*	Néant

*Privilège de la Trésorerie de Lyon, le paiement a été effectué mais la main levée n'a pas été demandée

4.3. Dividendes

Exercice clos le	30 juin 2000	30 juin 2001	30 juin 2002	30 juin 2003	30 juin 2004
Nombre d'actions	675 003	678 003	815 603	815 603	815 620
Dividendes nets distribués en F	1 151 210	847 504	856 000	2 033 002	1 230 523
Dividendes nets distribués en €	175 501	129 201	130 496	309 931	187 592
Dividendes nets par action en F	1,70	1,25	1,04	2,49	1,51
Dividendes nets par action en €	0,26	0,19	0,16	0,38	0,23

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

Renseignements concernant l'activité de la société Bastide, Le Confort Médical

5.1. Le marché et son environnement

5.1.1. Un environnement favorable

Depuis plus de 20 ans, les soins à domicile et les traitements ambulatoires se sont développés afin d'améliorer les conditions de vie des patients appareillés, quel que soit leur âge, leur maladie ou leur handicap. Cette tendance s'accroît au fil des ans avec le vieillissement de la population et le désir de vivre chez soi. Selon les chiffres de l'Insee, les personnes de plus de soixante ans seront 17 millions en 2020 contre 12 millions actuellement. Le développement de cette activité sur le plan national est également lié à la volonté des pouvoirs publics d'offrir une meilleure prise en charge des personnes dépendantes à domicile. En cela, la France est l'un des pays les plus évolués sur le marché européen.

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), prestation d'aide aux personnes âgées dépendantes, mise en place le 1er janvier 2002 en remplacement de la PSD (Prestation Spécifique Dépendance), en est la preuve puisqu'elle a déjà permis d'élargir la prise en charge de 140 000 personnes pour la PSD à 605 000 personnes (dont 83% ont plus de 75 ans) à la date du 31 décembre 2002 (source : Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité). Parmi elles, 51% vivent à domicile. Ce nouveau dispositif a touché donc, dès la première année quatre fois plus de bénéficiaires que la PSD. Les objectifs ambitieux d'universalité et de prise en charge de tout le spectre de la dépendance (GIR 1 à 4) de la loi du 20 juillet 2001, qui s'analyse clairement comme une loi destinée à promouvoir le maintien à domicile, sont atteints sur le terrain. 41% des allocataires, soit 248 000 personnes, relèvent du GIR 4. Indiscutable révélateur des attentes et des besoins, l'APA connaît ainsi une montée en puissance plus rapide que prévue. En effet les prévisions initiales étaient de 500 000 à 550 000 allocataires en 2002-2003, années de montée en charge du dispositif et de 800 000 en vitesse de croisière, à l'horizon 2004-2005. Ce phénomène a entraîné dès l'automne 2002, travaux et réflexions entre le Gouvernement et les Conseils Généraux (Assemblée des départements) pour faire face au besoin de financement supplémentaire, nécessaire dès 2003, évalué de manière concordante à 1,2 Milliards d'euros. En effet, cette aide est financée par l'état, les départements et les caisses de sécurité sociale. Ainsi à cadre juridique inchangé, les dépenses établissent un doublement de la dépense d'APA entre 2002 (1,85Md€) et 2003 (3,7Md€). Au terme de consultations avec les Conseils Généraux et les associations de retraités et de négociations, le gouvernement a retenu les options suivantes :

Un effort partagé et équilibré entre l'état, les départements

et les bénéficiaires pour faire face à un besoin de financement supplémentaire et parvenir à une dépense maîtrisée,

Le principe d'un concours spécifique aux départements les plus en difficulté en raison de la faiblesse de leur potentiel fiscal et du poids de leur population,

Le maintien des principes fondateurs de la loi du 20 juillet 2001. (source : Ministère des Affaires Sociales, du travail et de la solidarité).

La montée en puissance de l'APA confirme donc l'existence d'un véritable besoin en terme d'accompagnement des personnes dépendantes et le potentiel de développement de notre activité. De nouvelles mesures en faveur du maintien à domicile des personnes dépendantes ont été annoncées au cours de la présentation du Plan Vieillesse et Solidarité. Ce plan prévoit entre autre la création d'une nouvelle branche de la protection sociale pour couvrir le risque de la dépendance. A ce risque vont correspondre des institutions, une organisation et un financement nouveaux et modernes à travers la création de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Le gouvernement propose aux français de faire reposer le financement de la réforme de la dépendance sur la création de richesses : ceux qui travaillent donneront une journée de travail ; les entreprises donneront une journée de profit. Les revenus du capital seront associés à cette action de solidarité (source : Une réforme de solidarité pour les personnes dépendantes ; Plan Raffarin).

5.1. 2. Un marché porteur

Le marché des soins, du maintien et de l'hospitalisation à domicile est un marché en fort développement dans un secteur en plein essor, celui de la santé. Il est estimé, pour la partie prise en charge par les organismes sociaux, autour d'un milliard et demi d'euros (Source : rapport d'activité 2002 du Comité Economique des Produits de Santé ; données issues d'une partie du titre I et du titre IV de la LPP) et devrait croître régulièrement dans les années à venir. Les facteurs favorisant le développement de ce marché sont :

Le vieillissement de la population

La France vieillit et rien ne peut inverser le cours de cette évolution commune à l'ensemble des pays développés. Les plus de 80 ans seront trois fois plus nombreux d'ici 20 ans. L'allongement de l'espérance de vie est de trois mois chaque année soit 74,6 ans pour les hommes et 82,2 ans pour les femmes en 2000 (Source : Insee, enquête Handicap, Incapacité, dépendance, 1988/1999). Les tendances actuelles permettent d'estimer l'évolution de l'espérance de vie à 87 ans pour les hommes et 95 ans pour les femmes en 2020. Les plus de 75 ans représentent 10 % de la population et les plus de 85 ans, 3%. En 2000, 2,1 millions de français ont dépassé l'âge de 80 ans. La donne changera en 2005 avec l'arrivée de la génération des " baby boomers ".

En moyenne, l'état de santé se dégrade sérieusement au-delà de 85 ans. Sont fortement dépendantes :

13% des personnes âgées de plus de 60 ans

25% des personnes âgées de plus de 75 ans

80% des personnes âgées de plus de 85 ans

97% des personnes âgées de 100 ans et plus

L'évolution démographique et la constance des taux de dépendance entraîneront une forte augmentation des besoins de prise en charge de la dépendance à domicile sachant que 94 % des personnes âgées vivent à domicile.

L'économie pour la collectivité des traitements à domicile

Elle est admise par tous les décideurs. Elle est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est sensiblement inférieur au coût du même traitement effectué en établissement.

Les maladies nosocomiales

Les maladies nosocomiales sont des infections propagées en milieu hospitalier (pyocyaniques, staphylocoques, mycoses, etc...). En dehors des problèmes de mortalité, elles représentent un risque et un coût de plus en plus élevé pour la collectivité. C'est une préoccupation importante pour les patients, l'entourage et les pouvoirs publics. A domicile, ce risque n'existe pratiquement pas.

L'évolution technologique au cours des dernières années

Elle s'est traduite par une miniaturisation des appareils, une amélioration de leur fiabilité, une diminution des prix et l'apparition de nouvelles fonctions. Parallèlement à cela, les prestataires tel Bastide, Le Confort Médical apportent au prescripteur un ensemble de services, notamment en matière de suivi des patients, facilitant le retour à domicile d'un plus grand nombre de personnes.

5.1.3. Un marché réglementé

Le marché de Bastide, Le Confort Médical est soumis à la LPPR (Liste des Produits et Services Remboursables anciennement TIPS) placé sous l'autorité de l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) pour les produits et les prestations pris en charge par les organismes sociaux.

Réglementation générale d'ordre administratif

La profession est réglementée par la convention de Tiers Payant signée en 1992. **Cette convention est de portée nationale et concerne toutes les entreprises du secteur.**

Elle est signée avec les Caisses Régionales d'Assurance Maladie qui attribuent à chacune des agences et filiales de l'entreprise un numéro d'agrément. En juillet 2002, une nouvelle version de la convention de Tiers Payant a été signée entre les différents prestataires : le SYNALAM (Syndicat des prestataires de service privés), le SNADOM (Syndicat des associations), l'UNPDM (Union des pharmaciens) et la CNATMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés). Il est à noter que la convention des Véhicules pour Handicapés Physiques signée en 1977 a



été intégrée dans la convention de Tiers Payant.

La réglementation générale, les conventions, les agréments figurent dans la LPPR publiée au Journal Officiel.

Tout produit ou service pris en charge par la LPPR doit faire l'objet d'une prescription médicale. Pour que le patient soit pris en charge, il faut qu'il soit affilié à un organisme social : Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutuelle Sociale Agricole (MSA), travailleurs non salariés non agricoles (CANAM), etc...

Les matériels à la vente et à la location sont remboursés au taux normal de 65%. Toutefois, 90 % des malades bénéficiant des appareillages de la LPPR sont exonérés du ticket modérateur parce qu'atteints d'une affection de longue durée (ALD). A ce titre, ils sont pris en charge à 100%, remboursés sur la base du prix inscrit sur la LPPR et publié au Journal Officiel. La DEP (demande d'entente préalable) ne subsiste plus qu'en matière de traitement de l'insuffisance respiratoire chronique grave (IRCG) et devrait être supprimée dans les mois à venir. Cette suppression aboutira à une simplification du traitement des dossiers administratifs.

En matière de facturation, la période de référence pour la location est la semaine : Bastide, Le Confort Médical facture la location par période de quatre semaines, chaque facture étant émise à terme échu. Toute période commencée est due en entier.

Le remboursement de la caisse au prestataire de service est réglementé par la convention nationale de Tiers Payant. Les délais de règlement conventionnels sont de 21 jours maximum. Dans la pratique, ils sont de l'ordre de 35 à 45 jours. La mise en place de la télétransmission a permis de les ramener à environ 10 jours. Actuellement 50 à 60% du chiffre d'affaires Tiers Payant de l'entreprise s'effectue en télétransmission.

Réglementation spécifique concernant la dispensation d'oxygène médical

La dispensation de l'oxygène médical est régie depuis le 25 mai 2001 par la réglementation relative aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). Elle s'effectue sous la responsabilité d'un pharmacien et selon les Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène.

Le Pharmacien a pour rôle de veiller à la bonne dispensation des gaz à usage médical, à la conformité des sites, à la bonne organisation de l'entreprise de façon à assurer la meilleure qualité de soins possible :

- traçabilité de l'oxygène du lieu de production jusque chez le patient,
- visite des patients à domicile après installation et à la demande,
- informations et recommandations au patient en matière de respect des règles de sécurité,
- matériorvigilance et pharmacovigilance,
- observance du traitement et information du prescripteur.

En cas de défaillance du matériel, la responsabilité du fournisseur est engagée. A ce titre, la société Bastide, Le Confort Médical a contracté une assurance responsabilité civile auprès d'une grande compagnie d'assurance, notoirement connue.

D'autre part, la société informe ses patients qu'ils doivent avertir leur assureur de l'usage d'oxygène médical à leur domicile; leur assureur prendra en charge les éventuelles détériorations dues à leurs équipements.

La société Bastide Le Confort Médical adhère au SYNALAM, Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile. Le SYNALAM regroupe la plupart des acteurs de ce marché et défend les intérêts de la profession auprès, notamment, des autorités de tutelle. Monsieur Guy Bastide est membre du Conseil d'Administration après en avoir assumé la Présidence pendant 20 ans. Madame Marielle Miller (Responsable de la Communication de la société et Pharmacien-Adjoint) a été élue le 19 Novembre 2001 membre du Conseil d'Administration du SYNALAM.

Pour les produits non remboursés, l'entreprise est soumise à l'arrêté du 30 décembre 1987 et à celui du 17 mars 1988, en ce qui concerne les prix et les marges.

5.1.4. Un marché solvable

Les prestations et matériels inscrits sur la LPPR (63 % du chiffre d'affaires) sont pris en charge par les organismes sociaux : Caisses d'Assurance Maladie et Mutuelles. Les autres produits à la vente (37 % du chiffre d'affaires) sont à la charge des clients : Particuliers, Professionnels (paiement comptant), Etablissements de Soins et Maisons de Retraite (paiement entre 30 et 60 jours).

5.1.5. La concurrence

Elle est diversifiée et issue à la fois du secteur parapublic et du secteur privé.

Dans le secteur parapublic, les acteurs les plus importants sont les associations d'insuffisants respiratoires (AIR). L'ANTADIR (Association Nationale pour le Traitement et l'Assistance à Domicile des Insuffisants Respiratoires) regroupe plusieurs

associations. Une association dissidente a été créée il y a trois ans, le GARAD (Groupement des Associations Régionales d'Assistance à Domicile) qui regroupe huit associations. Les AIR ont connu un fort développement à partir de 1981. Ce sont des associations de prescripteurs et non pas de malades. Les associations d'insuffisants respiratoires sont des associations loi de 1901 dites à but non lucratif. Pendant 20 ans, elles ont bénéficié d'un statut particulier : tarifs conventionnels négociés avec les CRAM et différents de la LPPR, fiscalité particulièrement avantageuse en dehors des dons attachés à ce type de structure. Aujourd'hui, leur fiscalité et leur approche de l'activité les rendent proches de l'activité des entreprises privées.

L'ensemble des AIR représente 40 à 45 % du nombre de patients appareillés à domicile. La position des AIR est en voie de recul régulier ce qui les a incitées à se positionner sur d'autres activités telles que :

- la nutrition entérale à domicile
 - la perfusion
 - l'insulinothérapie par pompe
- voire pour certains (ARAIR à Tours) dans l'ensemble de l'activité du " Home Health Care ".

Les AIR sont actuellement soumises à la LPPR et sont structurées dans le cadre d'un syndicat professionnel, le SNADOM (Syndicat National des Associations à Domicile).

Dans le secteur privé, la concurrence est composée de trois grands acteurs de taille nationale :

- Air Liquide Santé avec deux structures : Vitalaire et Orkyn
- Locapharm, filiale d'Alliance Santé, groupe anglais Unichem
- LVL Médical , cotée au Second Marché

	Appartenance à un groupe	Type de prestation	Distribution
Vitalaire	Air Liquide	Respiratoire, NP*	Direct
Orkyn	Air Liquide	Globale	Direct/Pharmacie
Locapharm	Alliance Santé (Groupe anglais Unichem)	Globale	Pharmacie
LVL Médical	-	Respiratoire, NP*	Direct

* Nutrition, Perfusion.

Au cours de l'année 2002, le groupe Medidep spécialisé dans les établissements d'hospitalisation et d'accueil pour personnes dépendantes a procédé au rachat de 70% de l'activité maintien à domicile de la société préalablement détenue par LVL Médical : D. Medica.

Sur le plan régional, le marché est également composé de sociétés spécialisées (dans le secteur respiratoire notamment) et d'un nombre important (plus de 1000) de petites sociétés ayant une activité dominante de vente et une petite activité de prestation de service tournée essentiellement vers le Maintien à Domicile " MAD ". La plus importante étant Caléa , filiale du groupe Frésinius.

Sur le plan national, Bastide, Le Confort Médical est le troisième acteur en terme de chiffre d'affaires et le numéro un en terme d'implantations.

5.1.6. Les facteurs de risque

Une partie importante de l'activité de la société (63 %) est prise en charge par l'Assurance Maladie. A ce titre, Bastide, Le Confort Médical comme toutes les entreprises du secteur est tenue de respecter scrupuleusement le cahier des charges et la tarification des prestations inscrites au Journal Officiel. Suite à la politique de maîtrise des dépenses de santé mise en place par le nouveau Ministre de la Santé, Monsieur Philippe Douste-Blasy, il est prévu une modification des tarifs laissant entrevoir une baisse des prix du remboursement des lits et de certaines classes de matelas et de coussins anti-escarres ainsi que la suppression de la prise en charge du compresseur pour les matelas anti-escarres. A cela s'ajoute un projet de baisse de la prise en charge des consommables dans le domaine de l'insulinothérapie ambulatoire par pompe et un ajustement des forfaits respiratoires compensé par une légère hausse de la prise en charge des traitements de l'apnée du sommeil. Une négociation sur la prise en charge de la nutrition entérale à domicile est en cours dans l'objectif de majorer cette prestation. La revalorisation de la perfusion médicamenteuse est toujours à l'étude du fait de l'augmentation des contraintes réglementaires et de l'emploi d'un personnel de plus en plus qualifié et médicalisé.

L'Allocation Prestation Autonomie (APA) mise en place à compter du 1er janvier 2002, participe au développement de l'activité à domicile. Cette allocation concerne les personnes dépendantes de plus de 60 ans qui répondent au critère de dépendance GIR (Source : Ministère de la Santé, février 2002). Une évaluation du niveau de dépendance est réalisée par une équipe médico-sociale. Suite à cette évaluation, il est proposé un plan d'aide soumis à acceptation par le bénéficiaire. Parmi les dépenses couvertes par l'APA figurent les aides techniques et toute autre dépense concourant à sauvegarder l'autonomie. Cette aide s'échelonne pour les personnes ayant de faibles ressources de 467,32 € par mois pour un handicap léger (GIR 4) à 1 090 € par mois pour un handicap sévère (GIR 1). Pour des revenus inférieurs à 934,65 € par mois, il n'y a pas de participation de la part du bénéficiaire. Au dessus de 934,65 €, il est tenu compte du niveau de ressource de celui-ci et de son patrimoine immobilier, hors résidence principale.

5.1.7. Politique en matière de risque

1- Risques traditionnels

Vol, effraction, incendie, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limités de par le nombre de sites qui ne peuvent être touchés simultanément et sont couverts par une police d'assurance.

2- Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes. L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

2.1- Des procédures pour l'installation de matériel (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise.

2.2- Un contrat de vente et location signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.

2.3- Pour les matériels sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage, de la prescription et de l'environnement.

3- Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié au LPPR. A ce jour, Madame Marielle Miller et Monsieur Guy Bastide sont administrateurs du syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 10 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales. Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

4 - Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5 - Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de 10 jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société a mis en place un serveur relais déporté qui la protège de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, aux vitrages blindés, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

D'autre part, les accords avec France Télécom sur les transmissions de données garantissent à la société une protection performante contre les virus.

En complément de la prestation fournie par France Télécom, l'entreprise prévoit, à court terme, de mettre en place un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide, Le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie..

6 - Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à -185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide, Le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

5.1.8. Assurance et couverture des risques

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux Biens	AXA Assurances		
(A) Incendie, Foudre, Explosions, Implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc d'un véhicule terrestre, Tempête, grêle et neige sur les toitures, Fumées et émanations toxiques, Émeutes, Mouvements populaires, Actes de terrorisme ou de sabotage, Attentats, Actes de vandalisme, Dégâts des eaux, Gel, Fuites de Sprinklers		Bâtiments et /ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 600 000 € pour le siège 300 000 € par agence
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	8 000 € pour le siège 8 000 € par agence
C) Tous risques informatiques, Bureautiques		Ensemble des matériels	60 000 € pour le siège 30 000 € par agence
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	60 000 € pour le siège 30 000 € par agence
E) Pertes d'Exploitation		Marge brute couverte	2,3 M € pour le siège 1,2 M € par agence
E) Valeur Vénale du fond de commerce		85 000 €	80 000 € par agence
Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	Gerling France		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels confondus	4,6 M € par sinistre 3 M € par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, matériels et immatériels	4,6 M € par sinistre et par année

5.1.9. Politique en matière d'investissements, recherche et développement

Politique d'investissements

Types d'investissements en K€	Acquisitions 2001/2002	Acquisitions 2002/2003	Acquisitions 2003/2004
Incorporels	0	94	219
Corporels	5 137	8 436	5 819

Concernant les magasins, la société a développé un concept qu'elle reproduit à l'identique sur tous ses points de vente. Ce concept fait l'objet d'une charte graphique avec identification des couleurs, des matériaux, des supports utilisés. Bastide, Le Confort Médical poursuivra à l'avenir ce mode de présentation et d'identification pour renforcer l'image du concept.

En matière de matériel médical, l'entreprise investit sur les différents segments de la prestation de service. Elle veille à avoir des fournisseurs pérennes avec des matériels de qualité. L'effort porté sur l'accroissement du taux d'utilisation des matériels devrait se traduire par une relative diminution des achats eu égard à l'augmentation des prestations de chaque famille de produits.

Les investissements corporels sont pour une partie financés par crédit bail ou autofinancés.

Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées.

La société est certifiée ISO 9001NF EN ISO 13 485 pour l'activité d'oxygénothérapie sur 22 sites depuis le 12 Août 2004.

5.2. L'activité de la société

Bastide, Le Confort Médical dispose d'une offre globale de produits et de services destinés aux soins, au maintien et à l'hospitalisation à domicile des personnes âgées, malades et handicapées. La prestation de service et la vente constituent 2 activités complémentaires qui se répartissent de la façon suivante :

- une activité de prestation de service (location d'appareils à usage médical) : 42,1 % du CA,
- une activité de vente de matériel médical : 57,9 % du CA.

Dans le cadre de la prestation de service, Bastide, Le Confort Médical installe à domicile ou en établissement de soins, sur prescription médicale, du matériel médical destiné :

- à l'insuffisance respiratoire,
- au maintien à domicile,
- à la perfusion et à la nutrition entérale à domicile.

Bastide, Le Confort Médical assure l'installation, l'entretien et la maintenance de ses propres appareils, l'observance du traitement, l'information et le réapprovisionnement des malades ainsi qu'un service de permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Dans le cadre de la vente, Bastide, Le Confort Médical conseille et vend à des particuliers, ou à des collectivités (maisons de retraite, hôpitaux) des produits nécessaires au maintien, aux soins, au confort des personnes âgées, malades et handicapées à domicile ou en établissement. Elle dispose également d'une petite activité de vente de produits destinés à l'activité des professionnels (médecins, infirmières...) afin de maintenir un contact avec les prescripteurs.

Pour cela, l'entreprise s'est dotée d'un réseau de 59 agences en France.

5.2.1. L'historique de la société

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien. Il est l'un des tous premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.

- 1983 Création :**
- Agence d'Alès.
- 1987 Création :**
- Agence d'Avignon.
- 1988 Création :**
- Agence de Valence.
- 1989 Déplacement :**
- Agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active.
Création :
- Agence de Montpellier.
- 1992 Création :**
- Agence de Marseille.
Changement de dénomination sociale.
- 1993 Création :**
- Site de stockage et de service à Villeurbanne.
Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire.
- 1994 Création :**
- Agence de Saint-Laurent du Var (Nice).

- 1995 Créations :**
- Agences : Arles et Aix en Provence.
- Agences : Saint-Etienne et Lyon.
- 1997 Créations :**
- Agences : Toulouse et Toulon en janvier.
Rachat :
- Société Lhomme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise, en avril
Introduction en Bourse :
sur le second marché, le 17 mai.
Rachat :
- Société Escande Médical à Montauban
Déménagement :
- du siège social qui quitte Nîmes pour la commune limitrophe de Caissargues, au mois d'octobre.
Créations :
- Agences de Montélimar et de Cannes, en décembre
- 1998 Création :**
- Agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux.
Rachats :
- Société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et à Perpignan.
- Société Hygiène Service à Paris.
- 1999 Rachats :**
- Société S.P.M. 2000 à Soissons au mois de janvier.
- Société Médico Savoie, Chambéry au mois de mai.
- Société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet en juillet.
Créations :
- Agence d'Agen au mois de septembre.
- Agence de Champagne au Mont d'Or à Lyon au mois d'octobre.
Rachat :
- Fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours au mois de décembre.
- 2000 Rachats :**
- Fonds de commerce de la société Périmédical à Tours au mois de février.
- Société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon)
- Société Aérodom implantée à Amiens et Rouen, au mois de mars.
- Groupe Confortis (15 agences).
- Société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin la Demi Lune) au mois de juillet.
Création :
- Agence de Pau au mois d'octobre.
- 2001 Création**
- Agence d'Orléans au mois d'octobre.
- 2002 Création**
- Agence de Bayonne au mois d'avril
- 2003 Création**
- Agence de Grenoble au mois d'avril
- 2004 Création**
- Agence d'Annecy au mois d'avril,
- Agence de Mulhouse et de La Roche sur Yon au mois de juin.
Ouverture
- Agence de Périgueux au mois de septembre.

5.2.2. Les métiers de la société

5.2.2.1. La prestation de service

Au 30 juin 2004, la prestation de service représente 42,1 % du chiffre d'affaires.

a) Les différentes prestations

A l'instar des grandes sociétés américaines du " Home Health Care ", Bastide, Le Confort Médical a choisi une stratégie de Distribution Directe. Elle dispose d'une offre globale de prestations composée de 3 grandes familles de service :

L'Assistance Respiratoire

D'un point de vue historique, l'assistance respiratoire est le premier métier de Bastide, Le Confort Médical. Il consiste à :

- délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus par l'intermédiaire :

- de concentrateurs d'oxygène (appareil séparant l'oxygène de l'azote grâce à un tamis moléculaire et concentrant l'oxygène à un taux supérieur à 95%) pour les patients utilisant de l'oxygène en poste fixe à domicile,
- de réservoirs d'oxygène liquide de 32 ou 44 litres associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent,
- de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).

- fournir des appareils de ventilation de faible encombrement et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.

- fournir des appareils de pression positive continue à des malades atteints du syndrome d'apnée obstructif du sommeil. Ce syndrome concernerait 2 à 3 % de la population française.

Le Maintien à Domicile

Il comprend l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

Ces appareillages sont plus particulièrement destinés aux personnes âgées ayant perdu tout ou partie de leur autonomie ainsi qu'aux personnes handicapées, pour améliorer leur condition de vie.

La Nutrition - Perfusion

Elle consiste à installer, mettre en fonctionnement et assurer la maintenance des matériels tels que :

- les pompes à perfusion,
- les pompes à nutrition,
- les pompes à insuline,
- les pousse-seringues.

Ces matériels sont destinés à traiter à domicile des maladies telles que la mucoviscidose, certains types de cancers, certaines formes du diabète de type I, certaines ostéites et certaines maladies nosocomiales...Ils sont également utilisés dans le cadre des soins palliatifs et du traitement de la douleur.

Ce secteur d'activité est très récent en France et rares sont les sociétés à avoir développé ces nouvelles technologies.

Répartition du chiffre d'affaires Prestation de Service au 30 juin 2004

- MAD _____	52,4 %
- Oxygénothérapie _____	36,3 %
- NP _____	11,3 %

b) Nature de la prestation de service

La prestation de service telle qu'elle est définie par la LPPR et effectuée par Bastide, Le Confort Médical comprend :

- La visite des prescripteurs, essentiellement médecins spécialistes :
 - Pneumologues, Anesthésistes Réanimateurs, Praticiens Hospitaliers des Services de Pneumologie,
 - Neurologues, ORL,
 - Cancérologues, Gastro-entérologues,
 - Diabétologues,

pour les renseigner sur les services que propose la société, les tenir informés sur les dernières évolutions technologiques des matériels et sur le suivi des traitements par les patients (observance),

- L'installation à domicile, par des techniciens spécialement formés, d'appareils fournis par l'entreprise conformément à la prescription,

- L'observance et le suivi de la tolérance du traitement par le patient grâce à des équipes d'infirmières, de pharmaciens, d'ergothérapeutes en plus des soins réalisés par les infirmières libérales,

- Le suivi des appareils, tout au long du traitement, par des techniciens assurant une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7,

- Le nettoyage et la désinfection des appareils loués et récupérés,

- La formation des infirmières libérales, si nécessaire ou sur demande, aux matériels installés à domicile.

c) Principales tarifications inscrites sur la LPPR en prestation de service

En Assistance Respiratoire

- oxygénothérapie chronique et aiguë
- ventilation à domicile
- appareillage du syndrome d'apnée du sommeil

Nature de l'appareillage	FORFAIT	Schémas associés*	Prix LPPR
Oxygénothérapie			
A long terme en poste fixe (concentrateur)	Forfait 1		50,46 €
A long terme intensive ou de déambulation (O2 liquide)	Forfait 2		114,49 €
A court terme (concentrateur ou bouteilles)	Forfait 3		48,78 €
Ventilation assistée			
Pour trachéotomisé	Forfait 4		106,56 €
Par masque facial, embout buccal > 12 heures	Forfait 5		72,72 €
Par masque facial, embout buccal <12 heures	Forfait 6		64,33 €
Par embout buccal pour réhabilitation respiratoire	Forfait 7		23,32 €
Trachéotomie sans ventilation	Forfait 8		45,43 €
Apnée du sommeil PPC (Pression Positive Continue)	Forfait 9		24,54 €
Association de deux forfaits			
Ventilation trachéo + O2 poste fixe long terme	Forfait 10	4+1	143,15 €
Ventilation trachéo + O2 intensive ou de déambulation	Forfait 11	4+2	216,48 €
Ventilation trachéo + O2 court terme	Forfait 12	4+3	147,27 €
Ventilation >12 heures + O2 poste fixe long terme	Forfait 13	5+1	99,85 €
Ventilation >12 heures + O2 intensive ou de déambulation	Forfait 14	5+2	169,83 €
Ventilation >12 heures + O2 court terme	Forfait 15	5+3	113,42 €
Ventilation <12 heures + O2 poste fixe long terme	Forfait 16	6+1	91,47 €
Ventilation <12 heures + O2 intensive ou de déambulation	Forfait 17	6+2	161,44 €
Ventilation <12 heures + O2 court terme	Forfait 18	6+3	104,88 €
Ventilation réhabilitation + O2 poste fixe long terme	Forfait 19	7+1	58,54 €
Ventilation réhabilitation + O2 intensive ou de déambulation	Forfait 20	7+2	118,45 €
Ventilation réhabilitation + O2 court terme	Forfait 21	7+3	59,61 €
Trachéo sans ventilation + O2 poste fixe long terme	Forfait 22	8+1	83,85 €
Trachéo sans ventilation + O2 intensive ou de déambulation	Forfait 23	8+2	147,72 €
Trachéo sans ventilation + O2 court terme	Forfait 24	8+3	86,13 €
Apnée du sommeil + O2 poste fixe long terme	Forfait 25	9+1	69,06 €
Apnée du sommeil + O2 intensive ou de déambulation	Forfait 26	9+2	130,04 €
Apnée du sommeil + O2 court terme	Forfait 27	9+3	65,25 €

* schéma associé = deux traitements thérapeutiques facturés sur un seul forfait.

Seul, le forfait 3 n'est pas soumis à DEP (oxygénothérapie aiguë). Pour les autres forfaits, la non réponse de la Caisse d'Assurance Maladie sous 15 jours équivaut à un accord tacite.

En Maintien à Domicile

- lits de soins médicalisés
- fauteuils roulants et accessoires
- soulèves malade et accessoires
- appareils d'aspiration trachéale
- aérosols

Type d'appareillage	Prix LPPR	Forfait de livraison
Lit médicalisé avec accessoire	16,01€ /semaine	96,04 €
Soulève malade	17,53 € jusqu'à la 32ème semaine, 10,82 € au-delà de la 33ème semaine	17,68 €
Fauteuil roulant	16,45 € jusqu'à la 52ème semaine, 10,12 € au-delà de la 53ème semaine	17,68 €
Fauteuil roulant avec 2 accessoires	21,30 € jusqu'à la 52ème semaine, 13,07 € au-delà de la 53ème semaine	17,68 €
Fauteuil roulant avec + de 2 accessoires	25,51 € jusqu'à la 52ème semaine, 15,60 € au-delà de la 53ème semaine	17,68 €

En Nutrition

- pompes à nutrition

Nature de l'appareillage	Forfait	Prix LPPR
Nutrition entérale à domicile sans pompe	Forfait 1	61,13 € / semaine
Nutrition entérale à domicile avec pompe	Forfait 2	83,24 € / semaine

Se facturent en plus du forfait :

- les nutriments,
- les prolongateurs (raccords),
- les boutons de gastrostomie,
- les sondes,
- le pied à sérum (en location).

En Perfusion

- pompes à perfusion
- pousses seringues électriques

Type d'appareillage	Prix LPPR
Pousse seringue 1 voie	2,1 € / jour
Pousse seringue 2 voies	3,89 € / jour
Pompe fixe	4,57 € / jour
Pompe ambulatoire	9,15 € / jour

Forfait de mise à disposition du système actif : 83,85 €



En Insulinothérapie Ambulatoire par Pompe

- pompes à insuline ambulatoire

Type d'appareillage	Prix LPPR
Pompe à insuline ambulatoire	9,15 € / jour

Forfait de mise à disposition du système actif : 83,85 €

5.2.2.2. Les produits à la vente

Cette activité représente au 30 juin 2004, 37 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Elle constitue une offre complémentaire de la prestation de service. Cette activité de vente comprend :

a) Les produits remboursés

- matelas de prévention et de traitement des escarres,
- coussins de prévention d'escarres,
- fauteuils roulants,
- consommables liés à la prestation de service : sets de soins, tubulures, cathéters, nutriments.

Principales ventes prises en charges et inscrites sur la LPPR :

En Maintien à domicile

- fauteuils roulants (mécaniques et électriques),
- matelas et coussins de prévention d'escarres,
- déambulateurs,
- chaises garde-robe...

Type d'appareillage	Prix LPPR
Fauteuil roulant	A partir de 558,99 €
Fauteuil roulant électrique	A partir de 2702,81 €
Coussin de prévention des escarres	de 31,25 € à 185,99 €
Matelas de prévention des escarres	de 155,50 € à 403,99 €
Déambulateur	53,81 €
Chaises Percées avec accoudoir	102,62 €

En Perfusion / Insulinothérapie

Type d'appareillage	Prix LPPR
Diffuseur portable pour perfusion < 24 heures	32,01 €
Diffuseur portable pour perfusion < 72 heures	40,09 €
Diffuseur portable pour perfusion > 72 heures	49,55 €

Tarification des consommables liés à la perfusion

Forfait de mise à disposition des diffuseurs : 30,49 €

Type d'appareillage	Prix LPPR
Perfuseur de précision volumétrique non réutilisable	7,17 €
Set de remplissage adapté	8,99 €
Appareil de perfusion stérile non réutilisable	2,03 €
Set de pose de perfusion sur chambre implantable ou voie veineuse centrale	8,08 €
Set de pose de perfusion sur voie périphérique	11,43 €
Set d'héparinisation	6,56 €

Type de consommables	Prix LPPR
Consommable (seringue) pour pousse seringue 1 voie	15,24 €
Consommable (seringue) pour pousse seringue 2 voies	15,24 €
Consommable (tubulures) pour pompe fixe	11,05 €
Consommable (tubulure + cassette) pour pompe ambulatoire	35,06 €

Tarification de l'insulinothérapie

La durée de location des pompes à insuline ambulatoires ne peut pas dépasser 12 mois. Au-delà de cette période, une pompe à la vente est prise en charge par la sécurité sociale. Le prix LPPR pour la vente d'une pompe à insuline ambulatoire s'élève à 2980,38 €.

	Prix LPPR
Consommable pour pompe ambulatoire	35,06 €

b) Les produits non remboursés

Destinés à la même cible de clientèle, il s'agit de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, malades et handicapées. Cette offre permet une plus grande indépendance vis à vis de la LPPR ainsi qu'un élargissement de la gamme de produits proposés.

Il s'agit :

- de fauteuils de relaxation spécialisés (mécaniques et électriques pour personnes âgées)
- de produits d'incontinence (changes, couches et alèses pour adultes...)
- de produits d'aides à la toilette (sièges de bain, sièges de douche, barres d'appui...)
- d'appareils de contrôle (tensiomètre, thermomètre, pèse personne...)

Ces ventes s'effectuent au travers d'un réseau de 59 magasins Bastide, Le Confort Médical et d'une force commerciale qui visite les collectivités.

Développement de la gamme de produits d'incontinence Premia

Bastide, Le Confort Médical a créé sa propre gamme d'incontinence sous la marque Premia. Depuis son lancement, 80 % des ventes de protection d'incontinence se sont reportées sur cette gamme permettant une fidélisation de la clientèle. Le lancement de cette gamme a permis à l'entreprise d'être totalement indépendante des fabricants.

Au cours de l'exercice de 2003/2004 la gamme Premia a été élargie à l'incontinence légère.

Création de la gamme de produits de confort

Suite au succès rencontré par la gamme Premia, Bastide, le Confort Médical, a créé une nouvelle gamme de produits ergonomiques comportant des oreillers et des coussins anatomiques.

Premia®

ConfortMed



5.2.3. Les clients

Bastide, Le Confort Médical s'adresse à trois catégories de clients :

Les Particuliers

- les personnes âgées ayant besoin d'appareils pour le maintien et les soins à domicile,
- les insuffisants respiratoires,
- les personnes atteintes de cancer, de mucoviscidose, mais aussi personnes souffrant de douleurs chroniques ou aiguës..., bénéficiant de traitements ambulatoires par pompe,
- les diabétiques insulino-dépendants nécessitant un traitement ambulatoire par pompe,
- Les personnes handicapées.

Les Collectivités

- maisons de retraite,
- hôpitaux,
- établissements de soins,
- certains établissements spécialisés

Les Professionnels

- médecins, essentiellement les médecins généralistes,
- infirmières libérales

Ils sont à la fois prescripteurs et clients.

c) Les produits destinés aux professionnels de santé

Ces ventes constituées de petits équipements de soins ne représentent qu'une faible partie du chiffre d'affaires de Bastide, Le Confort Médical mais elles ont pour but d'établir un réseau de relations étroit avec les prescripteurs que sont les médecins et les infirmier(e)s.

Ces ventes représentent 6,28 % du chiffre d'affaires ventes.

Répartition du chiffre d'affaires ventes au 30 juin 2004 :

- Tiers Payant : _____ 63 %
- Hors Tiers Payant : _____ 37 %

Répartition du chiffre d'affaires par type de clients :

- Particuliers _____ 65,50 %
- Collectivités _____ 30,75 %
- Professionnels _____ 3,75 %

Les cinq premiers clients représentent moins de 1% du chiffre d'affaires ce qui confère une grande stabilité à la société.

5.2.4. L'organisation de la société

5.2.4.1. Les implantations

L'entreprise dispose actuellement de 59 sites dont 58 au 30 juin 2004 suite à la création des agences d'Annecy, Mulhouse, La Roche sur Yon.

Le territoire national est divisé actuellement en trois régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord (la région Nord est constituée de 3 sous-unités : Nord Ouest, Nord Est, Ile de France). Chaque région se trouve sous la responsabilité d'un Directeur Régional qui constitue l'interface entre les agences et le siège. Le rôle des Directeurs Régionaux est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en terme d'activité auprès du Directeur d'Exploitation.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. Elles sont gérées en centres de profit par un responsable d'agence et emploient des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commandes téléphoniques, l'organisation des plannings d'installation, de réapprovisionnement et d'observance.

Cette partie comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m², ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir les clients ou patients dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les patients et les conseillers Bastide, le Confort Médical.

Le plan de rénovation des agences les plus anciennes et de celles qui étaient encore à l'enseigne Confortis est en cours d'achèvement. Il permet d'améliorer et d'homogénéiser l'image de l'entreprise en créant une véritable unité sur l'ensemble du territoire national. Bastide, Le Confort Médical dispose d'un réseau unique d'agences accessible au public.

Dans certaines petites villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique lorsqu'il y a une demande de prestation de service étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier.



Le réseau Bastide, Le Confort Médical

AGEN

84, Avenue Jean Jaurès
47000 Agen
Tél. 05 53 77 39 77
Fax 05 53 77 39 76

AIX EN PROVENCE

9, Avenue des Belges
13100 Aix en Provence
Tél. 04 42 26 69 69
Fax 04 42 26 78 64

ALES

Rocade Est
Carrefour Route d'Uzès
30100 Alès
Tél. 04 66 56 81 11
Fax 04 66 30 21 99

AMIENS

Aerodom
169, Bd de Dury
80000 Amiens
Tél. 03 22 33 64 64
Fax 03 22 33 64 65

ANNECY

8, Avenue d'Aix les Bains
74 600 Seynod
Tél. 04 50 10 19 99
Fax 04 50 69 58 18

ARLES

1 Bis, Rue Emile Fassin
Immeuble le Central
13200 Arles
Tél. 04 90 18 94 94
Fax 04 90 18 94 45

AVIGNON

Centre Cial Courtine
Rue J.Marie Tjibaou
84000 Avignon
Tél. 04 90 85 70 00
Fax 04 90 27 18 88

AVRANCHES

Confortis
ZA de Cromel
50220 St-Quentin sur le
Homme
Tél. 02 33 68 77 01
Fax 02 33 68 77 09

BAYONNE

Chemin des Barthès
ZI des Pontôts
64100 Bayonne
Tél. 05 59 15 14 14
Fax 05 59 15 14 15

BORDEAUX

131, Avenue de la Marne
33700 Mérignac
Tél. 05 57 00 01 11
Fax 05 57 00 01 10

BREST

Confortis
59, Rue Amiral Desfossés
ZAC Hermitage
29200 Brest
Tél. 02 98 42 04 20
Fax 02 98 02 73 42

CAEN

Confortis
ZA Le Clos Barbey
14280 Saint-Contest
Tél. 02 31 75 15 25
Fax 02 31 74 09 20

CANNES

35-37, Rue des Suisses
06400 Cannes
Tél. 04 93 38 96 15
Fax 04 93 38 96 15

CARCASSONNE

Médical Guiraud
Boulevard Denis Papin
ZI La Bouriette
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 71 21 59
Fax 04 68 71 10 63

CHAMBERY

Médico-Savoie
17, Bd Bellevue
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 68 63 49
Fax 04 79 68 63 49

CHOLET

Confortis
10, avenue Edmond Michelet
49300 Cholet
Tél. 02 41 58 11 22
Fax 02 41 71 29 85

CLERMONT-FERRAND

1, Rue du Port
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 90 01 00
Fax 04 73 90 21 31

DIJON

Confortis
2, Boulevard de l'Europe
21800 Quetigny
Tél. 03 80 46 86 69
Fax 03 80 46 86 70

DÔLE

Confortis
2, Rue du Souvenir Français
Rond Point de la Corniche
39100 Dôle
Tél. 03 84 82 45 82
Fax 03 84 72 14 77

FOIX

Médical Chaubet
61, Avenue du Gl Leclerc
09000 Foix
Tél. 05 34 09 87 97
Fax 05 34 09 87 98

GRENOBLE

Rue Georges Pérec
38 400 Saint Martin d'heres
Tel. 04 76 01 22 00
Fax 04 76 01 22 01

LA ROCHE SUR YON

Espace Commercial Bell
Rue Graham Bell
85 000 La Roche sur Yon
Tél. 02 51 36 94 00
Fax 02 51 36 94 01

LAVAL

Confortis
205, Bd Trappistines
53000 Laval
Tél. 02 43 91 14 32
Fax 02 43 68 31 59

LAVELANET

Médical Chaubet
47 Bis, Avenue Léon Blum
09300 Lavelanet
Tél. 05 61 01 53 22
Fax 05 61 01 09 85

LE MANS

Confortis
32, Rue des Grandes Courbes
72024 Le Mans Cédex
Tél. 04 43 85 61 33
Fax 02 43 72 21 32

LYON CHAMPAGNE

8, Chemin du Tronchon
ZI du Tronchon
69410 Champagne au Mt d'Or
Tél. 04 72 52 73 73
Fax 04 72 52 73 74

LYON CROIX ROUSSE

117, Bd de la Croix Rousse
69004 Lyon
Tél. 04 78 28 86 36
Fax 04 72 00 05 89

LYON GARIBALDI

37, Rue Garibaldi
69006 Lyon
Tél. 04 72 82 98 98
Fax 04 72 82 00 05

LYON OULLINS

12, Rue Pierre Semard
69600 Oullins
Tél. 04 78 50 84 84
Fax 04 78 50 56 04

MARSEILLE

187-189, Rue St-Pierre
13005 Marseille
Tél. 04 96 12 13 40
Fax 04 96 12 13 41

MONTAUBAN

Escande Médical
57, Rue Léon Cladel
82000 Montauban
Tél. 05 63 66 21 21
Fax 05 63 63 91 40

MONTELMAR

Espace Paul Loubet
Rue Paul Loubet
26200 Montélimar
Tél. 04 75 92 03 30
Fax 04 75 92 03 33

MONTPELLIER

Le Fenouillet
Route de Carnon
34474 Pérols
Tél. 04 67 50 20 00
Fax 04 67 50 29 03

MULHOUSE

109, rue de Guebwiller
68 260 Kingersheim
Tél. 03 89 50 78 48
Fax 03 89 50 78 49

NANTES

Confortis
188, route de Rennes
44000 Nantes
Tél. 02 40 59 08 84
Fax 02 40 59 51 66

NARBONNE

35, Avenue Pierre Semard
11100 Narbonne
Tél. 04 68 90 39 69
Fax 04 68 90 39 68

NICE BINET

Confortis
3, Rue Alfred Binet
Tél. 04 93 98 36 06
Fax 04 92 09 70 80

NICE ST LAURENT

172, Av. France d'Outremer
06700 St-Laurent du Var
Tél. 04 92 12 85 85
Fax 04 92 12 85 84

NIMES

278, Cours Jean Monnet
Ville Active
30900 Nîmes
Tél. 04 66 29 25 00
Fax 04 66 29 72 89

OLONNE

Confortis
ZI Les Fruchardières
7A, Rue Clément Ader
85340 Olonne sur Mer
Tél. 02 51 23 79 79
Fax 02 51 21 17 22

ORLEANS

Zac Les Chèvres Noires
21, Rue Basse Mouillère
45100 Orléans
Tél. 02 38 55 57 77
Fax 02 38 55 57 78

PAMIERS

MÉDICAL CHAUBET
7, av des Pyrénées
09100 St Jean du Falga
Tél. 05 61 60 18 81
Fax 05 61 60 12 41

PARIS XVIIIe

Hygiène Service
39, Rue Hermel
75018 Paris
Tél. 01 53 09 22 50
Fax 01 42 64 67 69

PARIS XVIe

Confortis
136, Avenue de Versailles
75016 Paris
Tél. 01 53 92 52 52
Fax 01 53 92 52 59

PARIS BOBIGNY

52-56, Rue Bernard
ZI des Vignes
93000 Bobigny
Tél. 01 41 83 12 22
Fax 01 41 83 12 25

PAU

Route de Bayonne
20, Bd Charles de Gaulle
64140 Lons
Tél. 05 59 13 03 63
Fax 05 59 13 03 62

PERIGUEUX

La Feuilleraie
235, Avenue Michel Grandou
24750 Trélissac
Tél. 05 53 03 32 70
Fax 05 53 03 32 79

PERPIGNAN

Centre Cial Guerido
5, Rue A. Berges BP 533
66335 Cabestany
Tél. 04 68 50 02 00
Fax 04 68 50 12 55

RENNES CENTRE

Confortis
1, Rue Bahon Rault
35000 Rennes
Tél. 02 99 31 47 91
Fax 02 99 31 29 41

ROUEN

Aérodom
52, Rue Armand Carrel
76000 Rouen
Tél. 02 35 07 79 38
Fax 02 35 07 69 59

SAINT-BRIEUC

Confortis
21, Rue Marcel Proust
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 12 77
Fax 02 96 78 66 86

SAINT-ETIENNE

24, Rue des Docteurs Charcot
42100 St-Etienne
Tél. 02 96 78 12 77
Fax 04 77 81 28 04

SETE

56, Le mas Guinard
Boulevard Camille Blanc
34200 Sète
Tél. 04 67 51 07 08
Fax 04 67 51 01 23

SOISSONS

SPM 2000
30, Av. du Général De Gaulle
02200 Soissons
Tél. 03 23 59 27 98
Fax 03 23 59 68 11

TOULON

Avenue de l'Université
83160 La Valette
Tél. 04 94 75 23 23
Fax 04 94 21 49 72

TOULOUSE

33, Port St-Sauveur
31100 Toulouse
Tél. 05 34 41 34 34
Fax 05 34 41 34 33

TOURS

20, Avenue des Fontaines
37550 Saint-Avertin
Tél. 02 47 28 21 21
Fax 02 47 48 12 75

VALENCE

Plateau des Couleures
Route de Romans
26000 Valence
Tél. 04 75 82 663 63
Fax 04 75 55 04 55

VITROLLES

39, Rez de Bd Padovani
Zac du Liourat
13127 Vitrolles
Tél. 04 42 77 42 62
Fax 04 42 77 42 61

5.2.4.2. Les divisions spécialisées

Bastide, Le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, trois divisions spécialisées animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités.

Division Respiratoire

La division respiratoire est composée de deux Directeurs Régionaux Nord et Sud et de 12 responsables régionaux respiratoire. Elle a pour mission de rencontrer les médecins pneumologues, anesthésistes - réanimateurs afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie de leurs patients à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement (observance), l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement. Elle a également pour objet de mieux faire connaître les produits et les services proposés par l'entreprise dans le domaine respiratoire ainsi que l'évolution des matériels. La Division Respiratoire travaille en collaboration avec les techniciens respiratoires et les pharmaciens adjoints en charge du suivi des patients à domicile.

Division Nutrition - Perfusion

La division Nutrition Perfusion est composée d'un Directeur de Division, d'un Directeur Régional pour la partie Nord, de 9 responsables régionaux Nutrition-Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement. Elle a également pour rôle de les informer sur les produits et services proposés par l'entreprise et l'évolution du matériel. Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les techniciens spécialisés, quatre infirmières conseil et deux diététiciennes conseil en charge du suivi des patients à domicile et de la formation des infirmières que ce soit en milieu hospitalier ou dans le secteur privé.

Division Collectivités

Les responsables collectivités sont au nombre de 30, sous l'autorité de trois responsables de division (un pour le Nord de la France, un pour le Sud Est, un pour le Sud Ouest). Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements de soins afin de leur proposer, que ce soit à la vente ou à la location, la gamme de produits et de services destinés aux collectivités et les informer sur l'évolution des produits et du matériel.

5.2.4.3. Les ressources humaines

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Evolution des effectifs

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 505 (soit 462 équivalents temps plein) au 30 juin 2003 à 571 (soit 520 équivalents temps plein) au 30 juin 2004, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice 2004 de 488 personnes (équivalents temps plein).

	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	36	36	72	Moyenne d'âge 33 ans
Employés	238	261	499	
Total	274	297	571	

Répartition des effectifs au 30 juin 2004

	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Salaire moyen	1 605 €	1 669 €	1 661 €
CDD	5,25%	6,73%	7,18%
CDI	94,75%	93,27%	93,27%

Turn Over	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Licenciements + démissions	21,8%	17,39%	19,70%
Hors licenciements	12,6%	8,70%	9,00%

Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 127 000 €, au titre de l'exercice 2003/2004, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en accentuant le recours à la formation interne.

Pour le prochain exercice, l'entreprise va poursuivre ses efforts en matière de formation en se concentrant sur la vente en magasin, la réponse téléphonique et la gestion logistique. A compter du second semestre de l'exercice à venir, un accent particulier sera porté aux salariés en charge du contact direct avec les patients (agent d'installation, agent polyvalent).

Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs terrain et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation et un accord d'intéressement. Ce dernier doit être renouvelé au cours du prochain exercice.

Organigramme (page 30)

5.2.4.4. Le management de la qualité

Depuis mars 1993, Bastide, Le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations,
- d'obtenir la certification spécifique aux dispositifs médicaux pour la partie oxygénothérapie.

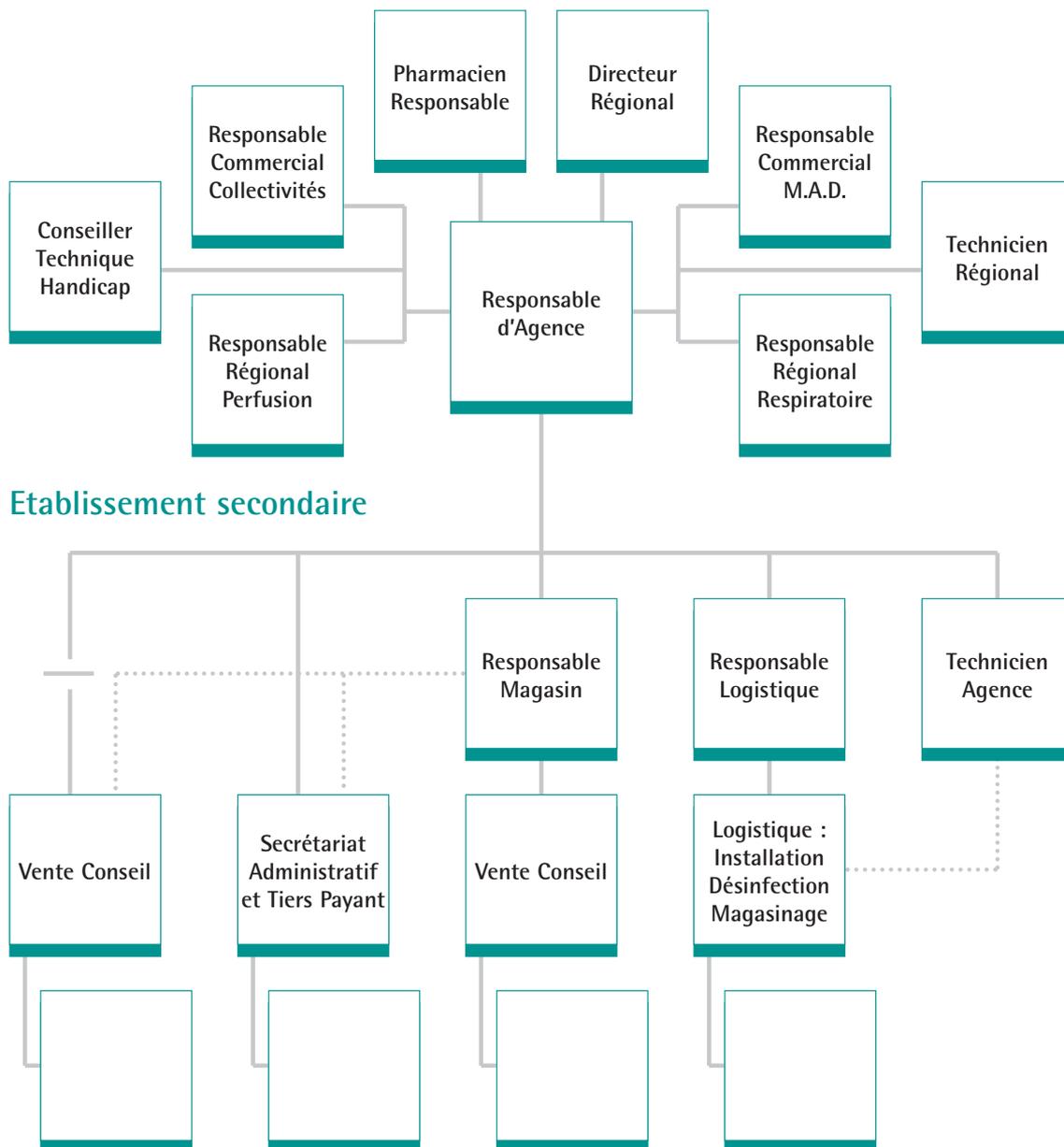
Depuis le 25 mai 2001, la délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médicamenteux sur la liste des médicaments.

A ce titre, une dérogation au monopole pharmaceutique a été établie pour les structures dispensant l'oxygène médical à domicile. Cette dérogation implique que les sociétés bénéficiaires se voient attribuer une autorisation de délivrance accordée par la Préfecture des lieux d'exercice consécutivement à une enquête réalisée par l'Inspection de la Pharmacie.

Avec ces nouvelles dispositions, la dispensation de l'oxygène s'effectue sous la responsabilité de pharmaciens et dans le respect des normes édictées.

Le Pharmacien a pour rôle de veiller à la bonne dispensation des gaz à usage médical, à la conformité des sites, à la bonne organisation de l'entreprise de façon à assurer la meilleure qualité de soins possible. Il est par conséquent en charge de :

Organigramme type des agences



Symboles :

- Rectangle : la fonction, le poste
- Trait continu : le lien hiérarchique (opérationnel)
- Trait discontinu : lien fonctionnel

- la visite des patients à domicile après installation et à la demande,
- l'information et les recommandations au patient en matière de respect des règles de sécurité,
- la traçabilité de l'oxygène du lieu de production jusque chez le patient,
- la matériovigilance et la pharmacovigilance,
- l'observance du traitement et l'information du prescripteur.

Le travail effectué dans le cadre de la certification ISO 9002 NF EN 46 002, a permis à la société d'effectuer, sous la direction du Pharmacien Responsable, les démarches nécessaires pour l'obtention de l'autorisation de dispenser de l'oxygène médical selon la nouvelle réglementation des BPDO.

Cette nouvelle réglementation, par ses contraintes (pharmacien responsable, traçabilité de l'oxygène, observance des traitements à domicile, matériovigilance, service d'astreinte 24H / 24H 7J/7J, nettoyage désinfection, etc...) crée de sérieuses barrières sur ce marché et limite considérablement l'accès de ce métier à de nouveaux intervenants. Madame Brigitte Bastide est le Pharmacien Responsable de la société.

Au cours de l'exercice 2003/2004, la société a été certifiée ISO 9001 NF EN ISO 13 485 pour la partie oxygénothérapie et souhaite étendre progressivement cette certification à l'ensemble des prestations de service. Cette nouvelle norme permettra à l'entreprise d'améliorer encore son niveau de prestation en se fixant des objectifs pour chaque processus, contrôlés par la mise en place d'indicateurs. Cette démarche s'inscrit dans un système d'amélioration continu de l'ensemble de ses process.

5.2.4.5. Les moyens informatiques et la gestion des stocks

L'entreprise dispose depuis 2000/2001 d'un progiciel de gestion intégré SAP et travaille en réseau sur la totalité de ses sites, ce qui permet un pilotage très précis de l'activité commerciale.

SAP permet d'améliorer le coefficient d'utilisation du matériel locatif par une meilleure rotation des équipements. Chaque article vendu est géré dans SAP, de sa commande fournisseur jusqu'à son paiement par le client, ce qui permet une meilleure appréciation des marges brutes sur ventes.

La mise en place d'un système communiquant qui partage l'information a permis de centraliser la gestion de toute l'activité " Tiers Payant " sur un service spécialisé au siège.

Par ailleurs le cahier des charges des prestations remboursées par la Sécurité Sociale et des BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) imposent la traçabilité sur les numéros de lot de nombreux consommables (oxygène, nutriments, tubulures...) ce que gère SAP.

Enfin, dans une activité de location, la localisation du matériel est très importante car le prestataire doit assurer le suivi des matériels dans le cadre de la matériovigilance. SAP permet de connaître l'historique du matériel dans l'entreprise, de son entrée en stock jusqu'à sa mise au rebut, d'un point de vue commercial, réglementaire et comptable.

Grâce à SAP la société dispose d'un système de pilotage de l'ensemble des activités de l'entreprise, d'un système de traçabilité des dossiers Tiers Payant, d'une gestion performante de son SAV.

Le système de pilotage des activités de l'entreprise permet une meilleure visibilité en terme de gestion et permet un suivi rapproché

du chiffre d'affaires, des encours, de la logistique (montant des stocks), des flux non traités, des commandes en cours.

La mise en place d'un système de traçabilité des dossiers Tiers Payant entre les agences et le siège permet à tout moment de localiser un dossier. Cette mise en place fait suite à la centralisation de la facturation au siège et permet d'éviter la perte et la non facturation des contrats de location.

La mise en place de la gestion du SAV fait suite à sa centralisation au siège. Il s'agit du même principe que pour la traçabilité des dossiers. L'agence crée une fiche d'intervention sur le matériel faisant l'objet d'une maintenance ou d'une réparation. Puis le matériel est transféré vers le service après vente. Le matériel peut être à tout moment localisé grâce à son numéro d'équipement. Ce système permet de réduire la durée d'immobilisation du matériel et d'en éviter la perte.

La mise en place d'un site intranet permet de faciliter l'accès à l'information de l'ensemble des collaborateurs. Ce site comporte des données chiffrées, de la formation, les procédures qualités de l'entreprise, les comptes-rendus de réunions... permettant ainsi d'améliorer la communication au sein de l'entreprise.

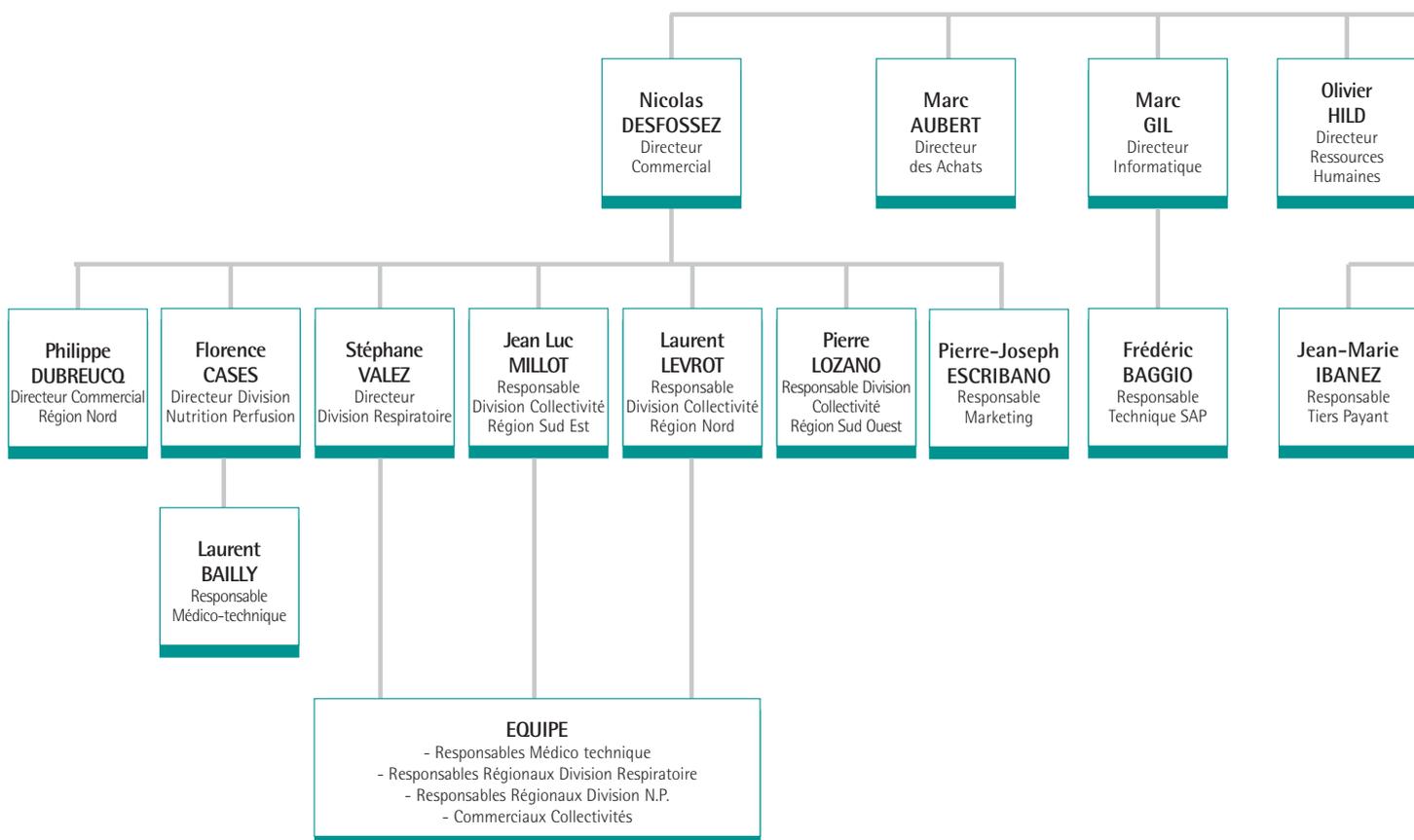
Depuis deux ans, les programmes d'analyse du chiffre d'affaires (statistiques clients/articles et croisées) ont fait l'objet de multiples évolutions pour supprimer les anomalies de fonctionnement (anomalies sur les articles, erreurs diverses de saisie, forfaits de vente, traitement des retours caisses...). Ces nouveaux programmes ont été qualifiés à travers de multiples contrôles au niveau du chiffre d'affaires et de la marge en croisant les résultats des nouvelles statistiques avec les chiffres de la comptabilité et du contrôle de gestion, ce qui aboutit à la disparition des écarts entre les données statistiques et les données de la comptabilité.

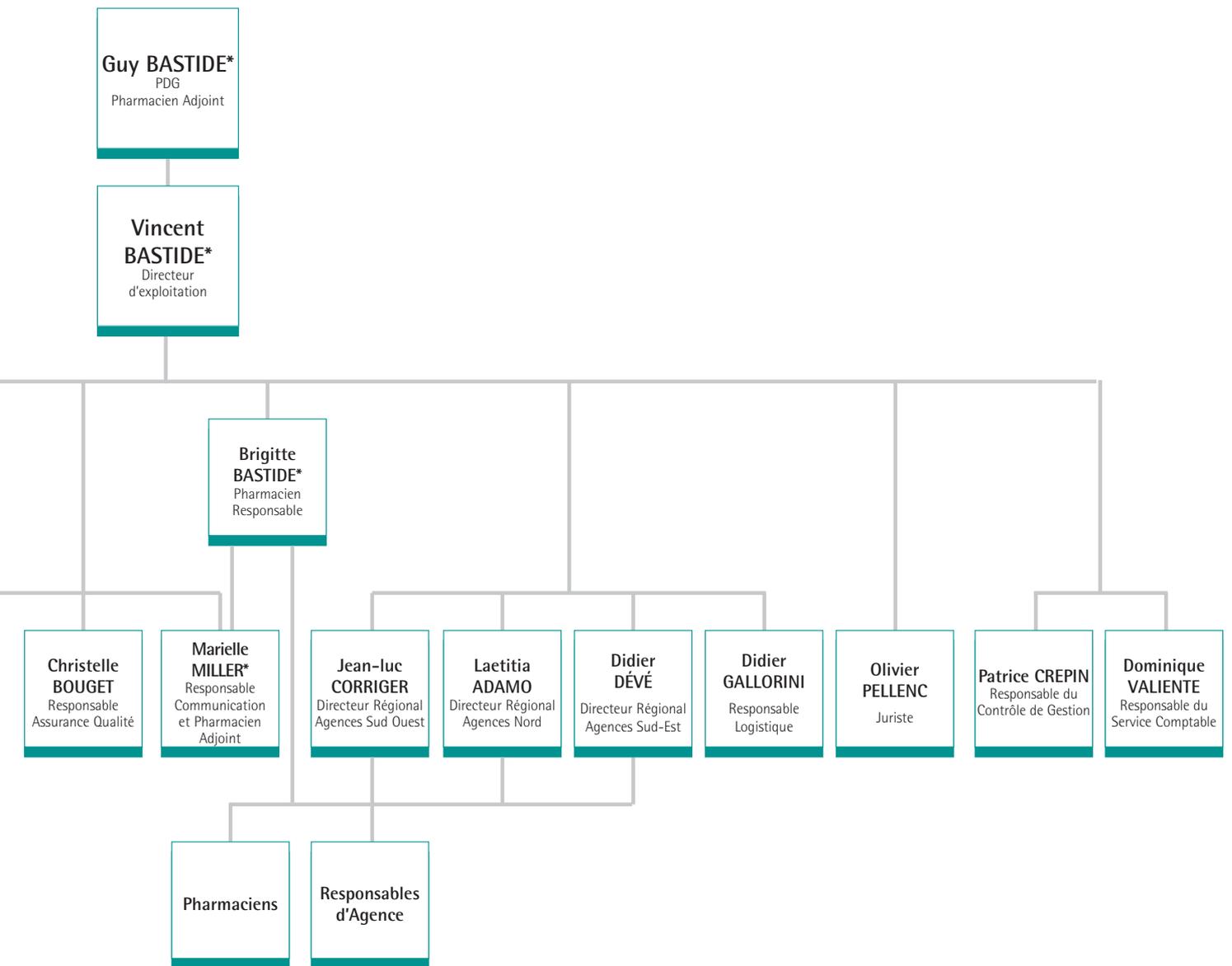
Suite à la renégociation du contrat de France Télécom – Transpac, l'entreprise a opté pour la technologie TDSL en remplacement de liens RNIS et Frame relay. Cette nouvelle technologie permet d'augmenter la bande passante pour les utilisateurs en interne ce qui génère un gain de temps pour les usagers. Parallèlement à ce changement de technologie, il a été négocié la mise en place d'un abonnement mensuel sans part variable ce qui entraîne une meilleure maîtrise des coûts de communication. Un logiciel anti-virus de la société SYMANTEC, pour la messagerie, a également été installé en complément des protections déjà existantes dans le cadre du contrat global Intranet par la société France Télécom – Transpac.

Le nouveau serveur de production SAP, mis en place durant l'exercice 2002/2003 permet de faire face au développement à venir de l'entreprise et de respecter les pré-requis de l'éditeur de logiciel SAP. Cette architecture à trois niveaux se compose d'un serveur de développement, d'un serveur de test, d'un serveur de production. L'avantage de cette nouvelle architecture est de ne pas pénaliser l'environnement de production donc de ne pas ralentir l'ensemble de l'activité (notamment le processus de facturation) par de nouveaux développements du système informatique. De surcroît, elle permet de bien qualifier les évolutions avant de les passer en production.

Au cours de l'exercice 2003/2004, le projet d'optimisation de la gestion des stocks par un programme d'accompagnement de nos utilisateurs a été initié. La mise en place de cette formation s'effectue sous la responsabilité du responsable logistique en charge du déploiement.

Organigramme du Siège Social au 31/10/2004





* inscrits à l'effectif de SIB

La mise en place de l'observance sous SAP reliée au contrat de location est actuellement en phase de test sur un site pilote. Jusqu'à présent cette observance était délocalisée et traitée en agence. Cette évolution permettra de centraliser les données (avec un accès en agence) afin d'avoir une meilleure visibilité sur le suivi des patients et une plus grande réactivité dans les délais d'intervention.

Le mode de facturation a évolué pour respecter les obligations de codage des produits inscrits sur la LPPR souhaitées par les caisses. Cette mesure étant liée à la suppression de l'étiquette à coller sur les dossiers, cela permet de réaliser une économie de temps minorant le surcoût généré par cette nouvelle mesure.

L'exercice 2003/2004 a vu l'intégration du flux informatique NOEMIE dans la comptabilité clients (organismes). Ce système NOEMIE est rattaché à la télétransmission des factures qui actuellement représente entre 50 et 60% de l'activité facturation Tiers Payant auprès des organismes sociaux. L'intégration du système NOEMIE permet d'effectuer un rapprochement automatique des factures envoyées aux caisses avec leur règlement. Le gain escompté se traduit par la suppression d'un travail de saisie à faible valeur ajoutée (correspondant à 2 postes actuellement) permettant ainsi de réaffecter les personnes concernées vers d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée comme les relances des sommes dues.

Il est prévu au cours de l'exercice 2004/2005 de remplacer l'outil de gestion du parc de matériel informatique et d'optimiser la gestion des appels vers la hot line informatique en mettant en place une base de donnée des problèmes et des solutions mises en œuvre. A terme, cette base de données sera mise à la disposition de tous les utilisateurs en libre accès sur le site intranet de l'entreprise.

A moyen terme, il est prévu la migration du progiciel SAPR 3 vers la version 4.7.

5.3. La stratégie et les perspectives de développement

5.3.1. La stratégie

La stratégie de Bastide, Le Confort Médical est basée sur trois axes principaux :

Une stratégie de vente directe

Bastide, Le Confort Médical travaille directement avec l'ensemble des intervenants : médecins, infirmières, patients, organismes sociaux. En l'absence d'intermédiaires, l'entreprise a développé son propre réseau de magasins spécialisés. Elle dispose d'un large portefeuille de clients constitué de plus de 200 000 personnes (le plus gros client représentant moins de 1% du chiffre d'affaires).

Une stratégie de multispécialiste

Bastide, Le Confort Médical, dispose d'une offre complète de prestations pour une prise en charge globale du patient à domicile, ce qui fait de Bastide, Le Confort Médical, un multispécialiste de :

- l'appareillage des insuffisants respiratoires,
- la prestation de service pour les soins et l'hospitalisation à domicile (vente-location),
- la perfusion, nutrition, algologie, insulinothérapie ambulatoire par pompe à domicile. Cette stratégie assure une grande stabilité de l'activité et permet aux prescripteurs d'avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble des besoins de leurs patients. Cette stratégie est similaire à celle du " Home Health Care " aux Etats -Unis.

Une stratégie de proximité

Avec une forte implantation nationale, l'entreprise assure un service de proximité vis à vis des patients et des prescripteurs, permettant ainsi une meilleure coordination des soins.

5.3.2. Les perspectives de développement

Le développement de Bastide, Le Confort Médical va se poursuivre au cours de l'exercice 2004/2005 selon les axes suivants :

- déploiement progressif des activités Respiratoire et Nutrition-Perfusion sur l'ensemble des agences,
- renforcement des parts de marché dans l'activité Maintien à domicile et auprès des collectivités,
- développement du chiffre d'affaires des agences reprises et récentes,
- ouverture de nouveaux sites.

5.3.2.1. Déploiement progressif des activités Respiratoire et Nutrition-Perfusion

• Activité Respiratoire

Le marché se développe d'environ 10% chaque année (notamment en PPC, Pression Positive Continue) alors que les secteurs de l'oxygénothérapie et de la ventilation connaissent une croissance beaucoup plus faible de l'ordre de 2 à 3%. Bastide, Le Confort Médical entend profiter de cette progression tout en prenant des parts de marché sur ses concurrents. Pour l'exercice à venir, l'entreprise entend poursuivre sa politique de développement sur la partie Ouest de la France et accélérer sa croissance sur la région Nord et la région Ile de France. La progression de cette activité devrait atteindre les 20% sur l'exercice en cours.

• Activité Nutrition-Perfusion

Il est nécessaire de dissocier les différentes composantes de cette activité.

Nutrition entérale

Etant donné la faible progression du marché, le développement de l'entreprise en nutrition entérale passe par une croissance de ses parts de marché. L'important travail de formation des équipes entrepris au cours de l'exercice 2003/2004, en vue d'améliorer le niveau de compétence, commence à porter ses fruits. Une meilleure connaissance de la nutrition entérale par le réseau de ville associée à une amélioration de la prise en charge et du suivi des patients à domicile devrait, à terme, permettre de soutenir la croissance de cette activité.

Perfusion

Le développement actuel de cette activité est la résultante de plusieurs facteurs :

- le vieillissement de la population entraînant une augmentation du nombre des traitements de cancérologie,

- l'apparition de nouvelles indications à domicile d'antibiothérapie,
- le développement des prescriptions de pompe à morphine lié au développement des unités de soins palliatifs en France.

Cette activité est plus technique que la nutrition entérale. Elle nécessite un investissement en formation plus important et sera mise en place progressivement dans la majorité des agences Bastide, Le Confort Médical. C'est l'activité qui connaît le plus fort pourcentage de progression au sein de la division. C'est une activité stratégique pour le développement de l'entreprise dans les années à venir.

Insulinothérapie

L'insulinothérapie s'est stabilisée au cours de l'exercice 2003/2004 et ne devrait pas connaître de forte croissance à l'instar du marché du fait de l'apparition de nouvelles thérapeutiques, dans le traitement du diabète. Le développement de cette activité, qui apparaît moins stratégique, est envisagée sous forme de parts de marché. Jusqu'à présent, cette prestation n'était initiée que par quelques CHU ou CHR, le nombre de patients appareillés étant limité par la capacité de prise en charge des services hospitaliers. Progressivement, les Hôpitaux de plus petite dimension s'équipent d'un service prescripteur spécialisé, ce qui devrait permettre la prise en charge de pompes à insuline pour un plus grand nombre de personnes.

Complémentation orale

La complémentation orale s'adresse à des personnes dénutries. La dénutrition fait l'objet d'une prise de conscience générale. Il s'agit d'un marché potentiellement très élevé. Ces produits sont à la charge des patients et dans certaines pathologies pris en charge par la sécurité sociale. Il concernent les patients dénutris en gériatrie, en gastro-entérologie, en oncologie, certains patients insuffisants respiratoire et certains patients en post-opératoire. Il s'agit d'une offre complémentaire aux différentes prestations réalisées par l'entreprise et qui s'adresse aussi bien aux patients à domicile qu'aux patients hospitalisés dans des établissements hospitaliers ou résidents de collectivités.

5.3.2.2. Renforcement des parts de marché dans l'activité Maintien à Domicile

L'entreprise a développé dans cette activité des parts de marché conséquentes dans les villes où elle est implantée de longue date, que ce soit au travers des agences créées ou des sociétés rachetées. Elle dispose d'une offre produit sur cette activité qui est l'une des plus performantes du marché. Elle associe la qualité du matériel et de la prestation des collaborateurs à un réseau de magasins de proximité où familles et patients retrouvent dans un cadre agréable tous les produits et articles dont ils ont besoin pour le confort et la sécurité à domicile.

Bastide, Le Confort Médical, est la seule entreprise implantée sur le plan national bénéficiant d'une enseigne connue du grand public. Bastide, Le Confort Médical, dispose, au 30 juin 2004, de plus de 13 500 lits en location.

L'entreprise entend poursuivre son développement au sein des collectivités tant sur le plan de la location des matériels que sur celui de la vente.

5.3.2.3. Développement du chiffre d'affaires des agences Bastide, Le Confort Médical récentes

Les taux de croissance les plus élevés sont attendus dans les agences anciennement Confortis et les sites les plus récents. Pour atteindre les objectifs fixés, un plan d'action a été mis en œuvre afin d'harmoniser l'offre produit, l'organisation commerciale et la présentation des magasins sur l'ensemble des agences Bastide, Le Confort Médical. Cette année, six magasins ont fait l'objet d'une rénovation pour satisfaire nos standards de présentation et de qualité. Les 3 derniers sites anciennement Confortis seront remis aux normes au cours de l'exercice 2004/2005.

5.3.2.4. Ouverture de nouveaux sites

Depuis de nombreuses années, le chiffre d'affaires de la société progresse grâce au développement des agences existantes mais aussi grâce à l'apport de nouveaux sites pour parfaire son maillage national. Les besoins des Français en terme de soins à domicile sont sensiblement les mêmes d'une région à une autre. L'offre produit a fait ses preuves dans de nombreuses villes et l'entreprise entend couvrir le reste du territoire national avec le même succès. La proximité est un des enjeux majeurs du secteur de la santé parce qu'il est rassurant pour les patients et les prescripteurs de savoir qu'une équipe compétente proche de chez eux est à leur écoute, prête à intervenir dans les plus brefs délais. La densité du réseau d'agences est un atout pour le développement des différentes activités. Trois nouvelles agences ont vu le jour au cours de l'exercice 2003/2004 : Annecy, Mulhouse, La Roche sur Yon.

De nouvelles agences Bastide, Le Confort Médical devraient ouvrir cette année dans de nouvelles régions.

5.3.2.5. Perspectives

Un développement international

L'entreprise souhaite se développer sur le marché européen. Cette croissance impliquera un partenariat étroit et un ciblage rigoureux des entreprises avec lesquelles seront envisagés les développements futurs.

Un fort développement de certaines prestations attendu

La nutrition parentérale à domicile devrait connaître dans les années à venir un fort développement. Il en est de même pour la complémentation orale, grâce à une large gamme de produits qui permettent d'améliorer sensiblement la qualité de vie des patients dénutris.

5.4. Faits exceptionnels ou litiges

Il n'existe pas actuellement, à la connaissance de la société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Bastide, Le Confort Médical ou de ses filiales à l'exception d'un contentieux engagé par la société dans le but de récupérer une partie de la taxe professionnelle payée au titre de l'exercice 2003-2004.

5.5. Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2004

Première résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2004 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 1 057 436 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- à concurrence de 187 592 €, à titre de distribution de dividende par action de 0,34 €, soit 0,23 € assorti d'un avoir fiscal de 0,11 €,
- à concurrence de 7 € pour la réserve légale,
- à concurrence du solde, soit la somme de 869 837 € au poste " autres réserves ".

Troisième résolution – Conventions de l'article L225-42 conclues au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et pris connaissance qu'aucune convention au titre de l'article L225-42 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé décide d'approuver purement et simplement ces conventions.

Quatrième résolution – Convention de l'article L225-38 antérieurement conclues et dont l'exécution s'est poursuivie

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, constate qu'il y est relaté la teneur de diverses conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L225-38 du Code du Commerce, lesdites conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution – Autorisation à donner au conseil en vue de racheter ou de vendre les actions de la société

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code du Commerce, à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du capital social, soit sur la base du capital actuel 81 562 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations de marchés,
- consentir des options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions du groupe aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront à tout moment, y compris en période d'offre publique, être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et notamment par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

L'Assemblée Générale décide que ce programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions dont la société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne pourra pas excéder la limite de 10% des titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions.
- Le prix maximum d'achat est fixé à 75 € par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 30 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montants sus-indiqués seront ajustés en proportion. Le prix de cession ou de transfert sera toutefois fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions ou de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.
- Le montant maximum de l'opération est ainsi fixé à 6 117 150 €
- Cette autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet :

- d'établir toute note d'information et d'effectuer toute déclaration ou formalité auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toutes autres autorités réglementaires et boursières compétentes ;
- de passer tous ordres de bourse ou conclure tous accords à cet effet ;
- de remplir toutes formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Les actionnaires seront tenus informés, lors des Assemblées Générales Annuelles, des informations relatives aux opérations sur titres ainsi réalisées.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits pour remplir toutes formalités de droit.

Patrimoine, situation financière, résultats



6.1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2004

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander notamment d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice social clos le 30 juin 2004.

Les convocations des actionnaires ont été réalisées selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Nous soumettons donc à votre approbation les comptes de cet exercice. Nous vous précisons que les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

PRÉAMBULE

Nous vous rappelons les événements marquants de l'exercice écoulé.

Mise aux normes de présentation de nos magasins de Valence, Soissons, Amiens, Bordeaux, Brest et Saint Laurent du Var,

- Déménagement de notre agence de Paris 16ème,
- Création de l'agence d'Annecy en avril 2004, de Mulhouse et de La Roche sur Yon en juin 2004.

I. Activité et résultats de l'exercice écoulé

I.1 Comptes sociaux Bastide, Le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a connu une forte augmentation au cours des deux derniers exercices:

- 44 576 008 € H.T. pour l'exercice 01/02.
- 50 213 705 € H.T. pour l'exercice 02/03
- 56 439 962 € H.T. pour l'exercice 03/04

soit une augmentation de 12.40 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement à 4 184 475 € pour l'exercice clos le 30 juin 2003 contre 4 703 330 € pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

L'activité de location a progressé de 13.41 %, l'activité de vente de 11.67 %. La location représente 42.09 % du CAHT, la vente 57.91 %. La progression de l'activité de location, plus forte que celle des ventes, va dans le sens de notre objectif de rééquilibrage de notre chiffre d'affaires.

Le coefficient de marge brute est passé de 59.60 % pour

l'exercice clos le 30 juin 2003 à 59.70 % pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

Notre résultat d'exploitation progresse de 26.11 %. Il était de 2 087 889 € H.T. pour l'exercice clos le 30 juin 2003, il est de 2 633 195 € H.T. pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

Notre endettement a diminué fortement, et notre charge financière est en baisse de 24 % à 398 270 € pour l'exercice clos le 30 juin 2004 contre 521 727 € pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

Les produits financiers s'élèvent à 129 517 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat négatif de 493 322 € essentiellement à cause des redressements de la taxe professionnelle.

Il va être distribué une participation de 74 077 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 739 606 € pour l'exercice, impôt calculé à 34.33 % (contre 600 K€ pour l'exercice précédent calculé à 34.33 %) , c'est un bénéfice net de 1 057 436 € que nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2004, contre 1 085 743 € pour l'exercice précédent.

I.2 Situation de Confortis

Le chiffre d'affaire de l'exercice, constitué des loyers de la location gérance, s'établit à 1 280 571 €.

Le résultat d'exploitation est de 1 117 957 € pour l'exercice clos au 30 juin 2004 contre 1 489 295 € pour l'exercice clos le 30 juin 2003 suite à l'indemnité d'éviction obtenue sur l'exercice clos le 30 juin 2003.

Le résultat financier s'est amélioré passant de - 200 154 € pour l'exercice clos le 30 juin 2003 à - 112 664 € pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de - 142 638 € et de l'Impôt Société de 134 727 € (les déficits antérieurs ont été récupérés en intégralité ainsi que les ARD), le résultat net de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 727 927 € pour l'exercice clos au 30 juin 2004 contre 1 172 380 € pour l'exercice clos le 30 juin 2003.

I.3 SCI Bastide 2

Cette société créée le 1er Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide. Le loyer s'élève à 122 134 € HTVA pour l'année, l'exercice 2003 se solde par un bénéfice de 14 408 €.

I.4 SCI Bastide 3

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide.

Le loyer s'élève à 89 096 € HTVA pour l'année, l'exercice 2003 se solde par un bénéfice de 4 866 €.

I.5 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide et de le SA Confortis, sur 12 mois et arrêtés au 30 Juin 2004.

Les deux sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires, non significatives, n'ont pas été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 44 576 K€ pour 01/02
- 50 214 K€ pour 02/03
- 56 440 K€ pour 03/04

soit 12,40 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 59,60% pour l'exercice clos le 30 juin 2003 à 59,70 % pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 007 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2004 contre 3 981 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2003, soit une progression de 0,6 %.

Le résultat financier s'améliore passant de - 728 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2003 à - 539 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2004.

Compte tenu d'un impôt calculé à 34,33 % de - 1 246 K€, c'est un bénéfice net de 1 254 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2004 contre 1 731 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2003 qui conclut cet exercice, en diminution de 27,5 %.

Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition est de 2 222 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2004 contre 2 351 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2003, en diminution de 5,4 %.

II Situation depuis le 1er juillet 2004

L'exercice actuellement en cours est légèrement supérieur à nos objectifs.

Nous constatons une hausse sensible des activités de prestations de service dans chacun de nos métiers: Nutrition Perfusion, Assistance Respiratoire et Maintien à domicile.

III Évolution prévisible

La croissance interne va se poursuivre et s'amplifier au cours du présent exercice. Nous pensons ouvrir 5 sites au cours du second semestre pour améliorer notre maillage du territoire. Nous terminons la mise aux normes Bastide de nos agences. La gestion des dossiers administratifs évolue positivement avec le développement de la télétransmission vers les Caisses d'Assurance Maladie et le raccourcissement des délais de règlement.

Nous avons entrepris un nouveau chantier, celui des codes barres qui permet de mieux gérer et tracer nos stocks de produits à la vente et à la location.

La nouvelle responsable Qualité continue d'œuvrer avec les responsables transversaux (Tiers Payant et Gestion de stock) à la mise en place d'un plan d'action afin de faire progresser notamment notre qualité de service et notre gestion client.

IV Rachat d'action

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2003 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, en vue notamment :

- d'intervenir par achats et ventes en fonction des situations des marchés

- de consentir des options d'achat d'action à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et céder ou attribuer des actions du groupe aux salariés dans le cadre des dispositions légales,

- de procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,

- de permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opération de croissance externe, soit d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 75 euros par action ordinaire. Les prix de revente ne doivent pas être inférieurs à 30 euros par action ordinaire.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1er juillet 2003 et le 30 juin 2004, sont explicitées ci-dessous.

Au 1er juillet 2003, la société détenait 3 976 actions en propre.

Le 30 juin 2004, la société détenait 1 915 actions en propre. Cela représente 0,23 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 4 euros.

Au cours de l'exercice clos, le cours moyen des achats d'actions a été de 47,82 euros et le cours moyen des ventes d'actions a été de 47,79 euros.

La société a procédé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2004 à l'achat de 1 572 actions et à la vente de 3 633 actions.

Le montant des frais a changé en cours d'année, passant de 0,65% à 0,45%.

V – Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

VI Affectation du résultat

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice net de 1 057 436 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- à la réserve légale pour 7 €,
- aux réserves facultatives pour 869 837 €,
- une distribution de dividendes pour 187 592 €, soit un dividende par action de 0,34 €, soit 0,23 € assorti d'un avoir fiscal de 0,11 €.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société a distribué :

- un dividende de 175 501 € au titre de l'exercice 1999/2000
- un dividende de 129 201 € au titre de l'exercice 2000/2001
- un dividende de 130 496 € au titre de l'exercice 2001/2002
- un dividende de 309 931 € au titre de l'exercice 2002/2003
- un dividende de 187 592 € au titre de l'exercice 2003/2004

VII Investissements et recherche et développement

7.1 Investissements

Bastide, Le Confort Médical

en €	Acquisitions	Fusions	Cessions Mises au rebut Transferts
Immobilisations Incorporelles	153 122	0	0
Immobilisations Corporelles	5 819 954	0	2 690 155
Immobilisations financières	102 150	0	1 473 184
TOTAL	6 075 227	0	4 163 340

Groupe Bastide

en €	Acquisitions	Cessions Mises au rebut Transferts
Immobilisations Incorporelles	229 346	30 489
Immobilisations Corporelles	5 819 954	2 943 724
Immobilisations financière	102 150	1 491 253
TOTAL	6 151 450	4 465 466

7.2 Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux Congrès et Salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, par le biais du syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de Santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées.

La société est certifiée ISO 9001 NF EN ISO 13485 pour l'activité oxygénothérapie.

VIII - Prises de participation et de contrôle

Néant.

IX - Principaux actionnaires

	Actions	Droits de vote
Plus de 50 %		S I B
De 33,33 à 50 %	S I B	
De 10 à 20 %		Guy Bastide
De 5 à 10 %	Guy Bastide Brigitte Bastide	Brigitte Bastide



X Rémunération des mandataires sociaux – Liste des mandats

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide, Le Confort Médical.

Salaires bruts annuels en €	2003/2004
Guy Bastide	119 281
Vincent Bastide	66 412
Marielle Miller	33 648
Brigitte Bastide	36 600

Liste des mandats

Date de 1 ^{ère} nomination échéance du mandat	Fonction principale dans le groupe et hors groupe	Autres mandats hors groupe	Autres liens avec le groupe
Guy BASTIDE 12/03 – 12/09 Président du Conseil d'Administration de - Bastide, Le Confort Médical SA - Société d'investissement Bastide SA - Confortis SA Gérant de : - SCI Bastide - SCI Bastide 2 - SCI Bastide 3	P.D.G des sociétés - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA		Actionnaire de la SIB
Brigitte BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA - Société d'Investissement Bastide SA	Pharmacien Responsable Directeur Général de la Société d'investissement Bastide	Administrateur de la Société Bessière	Actionnaire de la SIB
Vincent BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA	Directeur d'Exploitation de Bastide, Le Confort Médical		Actionnaire de la SIB
Marielle MILLER 12/01 – 12/07 Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA - Société d'investissement Bastide SA	Responsable de la Communication Pharmacien Adjoint de Bastide, Le Confort Médical		Actionnaire de la SIB
Philippe BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA	Directeur des Ventes Europe Société Guerbet		Actionnaire de la SIB

XI Actionnariat salarié

Participation des salariés : 0,56 %

Actionnariat des salariés inscrits en nominatif autres que familiaux : 0,0761 %

XII Informations sociales

Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/2003	Au 30/06/2004	Écart
Effectif total	505	571	+ 66
CDI	471	530	+ 59
CDD	34	41	+ 7

Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 39 heures pour les cadres avec 10 jours d'ARTT
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

Salariés à temps partiel :

47 salariés au 30/06/2004

Absentéisme

Du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (en nombre d'arrêts)

- Accident de trajet : 3
- Accident de travail : 19
- Congé maternité : 15
- Congé sans solde : 19
- Événement familial : 63
- Congés paternité : 11
- Grossesse pathologique : 15
- Maladie : 263

Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale 2003/2004 a évolué de 10,65 % avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 13,07 %.

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

La société a conclu un accord de participation, un accord d'intéressement et un Plan d'Épargne Entreprise.

Le montant de la participation est de 74 077 €.

Les conditions de déclenchement du calcul de l'intéressement n'ont pas été atteintes.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société. L'effectif de la société est légèrement majoritairement féminin (53%).

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Après discussion avec les membres du Comité d'Entreprise et les Délégués Syndicaux de la Société, il a été octroyé un budget œuvres sociales au C.E correspondant à 0.2 % de la masse salariale.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

La formation

Au titre de l'exercice 2003/2004, l'entreprise a consacré 127 000 € au bénéfice de la formation.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

5 salariés sont des salariés handicapés (3 : catégorie B ; 2 catégorie C). Seul le siège social est assujéti à l'obligation d'emploi de personnes handicapées.

XIII Informations environnementales

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Lecture va vous être donnée des rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport général donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Fait à Nîmes

Le 22 octobre 2004

Le Conseil d'Administration

6.2. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices et autres éléments caractéristiques

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/00	Exercice au 30/06/01	Exercice au 30/06/02	Exercice au 30/06/03	Exercice au 30/06/04
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en €)	2 700 012	2 712 012	3 262 412	3 262 412	3 262 480
Nombre des actions ordinaires existantes	675 003	678 003	815 603	815 603	815 620
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	5 000	2 000	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	5 000	2 000	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en €)					
Chiffre d'affaires hors taxes	27 090 435	38 396 201	44 576 008	50 213 707	56 439 962
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 700 655	3 327 578	3 960 330	5 328 016	5 379 002
Impôts sur les bénéfices	651 928	441 462	359 444	599 899	739 606
Participation des salariés due au titre de l'exercice	192 773	108 755	0	64 850	74 077
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 164 072	846 193	695 194	1 085 743	1 057 436
Résultat distribué	175 501	129 201	130 496	309 931	187 592
III. RESULTAT PAR ACTION (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,23	4,10	4,41	5,80	5,60
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,72	1,25	0,85	1,33	1,30
Dividende attribué à chaque action	0,26	0,19	0,16	0,38	0,23
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	229	338	414	493	531
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 695 102	6 896 354	8 179 814	9 325 625	10 061 745
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice en € (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 509 662	2 084 032	2 483 359	2 880 824	3 168 908

6.3. Comptes consolidés

I - BILAN AU 30 JUIN 2004

BILAN ACTIF

(en K€)	Brut	Amortissements provisions	Net au 30/06/2004	Net au 30/06/2003
ACTIF IMMOBILISE				
Ecart d'acquisition	12 404	2 577	9 827	10 447
Immobilisations incorporelles	1 439	838	601	594
Immobilisations corporelles	38 101	21 928	16 173	15 047
Immobilisations financières	526		526	554
TOTAL I	52 470	25 343	27 127	26 642
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	6 426		6 426	5 770
Clients et comptes rattachés	11 230	903	10 327	10 417
Actif d'impôt différé	77		77	193
Autres créances et comptes de régularisation	1 610		1 610	1 707
Disponibilités	544		544	438
Total II	19 887	903	18 984	18 525
Total de l'Actif	72 357	26 246	46 111	45 167

BILAN PASSIF

(en K€)	Net au 30/06/2004	Net au 30/06/2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	3 262	3 262
Réserves consolidées	15 657	14 235
Résultat consolidé	1 254	1 731
Total I	20 173	19 228
INTÉRÊTS MINORITAIRES		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	315	200
Passif d'impôt différé	257	182
Total III	572	382
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	10 579	11 777
Dettes fournisseurs	10 369	9 725
Autres dettes et comptes de régularisation	4 418	4 055
Total IV	25 366	25 557
Total du Passif	46 111	45 167

II - COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)	01/07/2003-30/06/2004	du 01/07/2002 - 30/06/2003
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	56 440	50 214
Autres produits d'exploitation	710	1 126
Achats consommés	-22 744	-20 286
Charges de personnel	-13 305	-12 271
Autres charges d'exploitation	-10 951	-9 025
Impôts et taxes	-1 171	-985
Dotations aux amortissements et provisions	-4 972	-4 792
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 007	3 981
Charges et produits financiers	-539	-728
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 468	3 253
Charges et produits exceptionnels		
Impot sur les résultats	-1 246	-902
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 222	2 351
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-620	-620
Correction d'erreur	-348	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 254	1 731
Intérêts des minoritaires		
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 254	1 731
Bénéfice net par action (en €)	1,54	2,12
Bénéfice net dilué par action (en €)	1,54	2,01

III - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les présents comptes consolidés couvrent la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1. Faits marquants

La société Bastide, Le Confort Médical a fait l'objet d'un redressement des bases erronées de taxe professionnelle, ce qui implique des impositions complémentaires au titre des années 2000 à 2003. Celles relatives aux exercices antérieurs à l'exercice en cours sont mentionnées sur une ligne spécifique du compte de résultat, intitulée " correction d'erreur ", pour leur montant net de l'incidence d'impôt sociétés, soit 348 K€.

1.2 - Périmètre de consolidation

SOCIETES	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BASTIDE LCM	Société mère	-	Intégration globale
CONFORTIS	100 %	100 %	Intégration globale

Ces deux sociétés sont de nationalité française.

Les intérêts minoritaires n'ont pas été distingués dans les comptes consolidés car, résultant de l'application des obligations légales en matière de nombre d'actionnaires, ils ne sont pas significatifs.

La société Bastide, Le Confort Médical détient des participations diverses détaillées dans la note annexe 3-4. Ces participations non significatives ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés au 30 juin 2004 sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, notamment le règlement CRC 99-02.

Les méthodes préférentielles ont été appliquées.

2.1. Principes de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes sociaux au 30 juin. Toutes les opérations réciproques entre les sociétés, et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

2.2. Ecarts d'acquisition

Ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur brute de 12 404 K€. Il s'agit des écarts constatés lors des prises de contrôle des sociétés acquises, qui n'ont pu être affectés à des éléments

identifiables.

Le détail par société figure dans la note annexe 3-2. Ces écarts sont amortis linéairement sur 20 ans, compte tenu du caractère durable des investissements réalisés et des bénéfices futurs attendus.

Il en a résulté une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 620 K€ pour l'exercice clos au 30 juin 2004.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est comparée avec leur valeur nette estimée. Si cette dernière est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat.

Lorsqu'elles sont de nature non amortissable (cas des droits au bail), leur valeur brute fait l'objet d'une révision régulière permettant, le cas échéant, la constatation de provisions.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de construction. Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Type d'immobilisations	Durée d'amortissement
Constructions	20 ans
Agencement des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

2.5. Contrats de location

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés.

Les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations d'immobilisations, pour lesquelles la quasi-totalité des avantages et risques liés à la propriété sont assumés par le bailleur, sont considérées comme des contrats de location simple.

2.6. Titres non consolidés

Les titres des sociétés non consolidées sont inscrits à leur coût d'achat ou de souscription et sont éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'usage.

2.7. Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur de vente hors TVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.



2.8. Créances clients et autres créances

Les créances clients et effets à recevoir sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la date de clôture de l'exercice.

2.9. Opérations en devises

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date de règlement des marchandises.

Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

2.10. Engagements de retraite

Ils sont calculés en fonction du principe d'indemnisation déterminé par la convention collective applicable aux sociétés du groupe et comptabilisés.

2.11. Impôts sur les bénéfices – Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et des passifs.

La méthode appliquée est celle du report variable, selon laquelle les créances ou les dettes d'impôt futures sont évaluées au dernier taux d'imposition connu.

Les effets dus aux modifications des taux d'imposition s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables.

Les impôts différés actifs, pour les sociétés ayant des amortissements réputés différés et/ou des reports déficitaires non utilisés, sont reconnus dans la mesure où il est probable que les profits fiscaux futurs seront disponibles et permettront de les utiliser.

2.12. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

NOTE 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1 Capitaux propres (en K€)

Le capital social est constitué de 815 620 actions de 4 €.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2004, 51 BSA ont été exercés, permettant la souscription de 17 actions nouvelles.

Le 9 avril 2004, les BSA en circulation non exercés à cette date sont devenus caducs.

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Changement de méthode	Total cap. propres
Situation au 30 juin 2002	3 262	9 335	4 194	902		17 693
- résultat consolidé de l'exercice				1 731		1 731
- distribution effectuée par l'entreprise consolidante			- 130			- 130
- comptabilisation des indemnités de départ en retraite					- 65	- 65
Situation au 30 juin 2003	3 262	9 335	4 965	1 731	-65	19 228
- variation de capital de l'entreprise consolidante		1				1
- résultat consolidé de l'exercice				1 254		1 254
- distribution effectuée par l'entreprise consolidante			- 310			- 310
Situation au 30 juin 2004	3 262	9 336	6 321	1 254		20 173

3.2 Immobilisations incorporelles (en K€)

Les logiciels

Valeurs Brutes

Tableau de variation	30/06/2003	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/2004
Logiciels	866	61			927
Dont retraitement crédit bail	440				440

Amortissements

Tableau de variation	30/06/2003	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/2004
Logiciels	615	223			838
Dont retraitement crédit-bail	330	110			440

Les droits au bail (en K €)

Tableau de variation	30/06/2003	Acquisitions	Sorties	Virements	30/06/2004
Nîmes	32				32
Montpellier	53				53
Bordeaux	8				8
Narbonne	31				31
Montauban	23				23
Agen	15				15
Chambéry	15				15
Amiens - Rouen	70				70
Toulon	15				15
Pau	6				6
Nantes	76				76
Paris		76			76
Mulhouse		92			92
TOTAL	344	168			512

Les écarts d'acquisition (en K €)

Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/2003	Accroissement	Diminution	30/06/2004
Lhomme Rabier	439			439
Escande	437			437
Aerodom	912			912
Médical Chaubet	727			727
Médico Savoie	69			69
Hygiène Service	370			370
SPM	155			155
Sète	15			15
Médical Guiraud	588			588
Tours	119			119
Sésame	184			184
Confortis	7 420			7 420
Médical Home Santé	969			969
Total	12 404			12 404

Amortissements

Tableau de variation	30/06/2003	Augmentation	Diminution	30/06/2004
Lhomme Rabier	97	22		119
Escande	84	22		106
Aerodom	156	46		202
Médical Chaubet	137	36		173
Médico Savoie	11	4		15
Hygiène Service	55	18		73
SPM	23	8		31
Sète	2	2		4
Médical Guiraud	88	28		116
Tours	18	6		24
Sésame	28	10		38
Confortis	1 113	370		1 483
Médical Home Santé	145	48		193
Total	1 957	620		2 577



3.3. Immobilisations corporelles (en K€)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les durées et modes d'amortissement sont décrits dans le paragraphe 2.4.

Valeurs Brutes (en K€)

Tableau de variation	30/06/2003	Virements	Acquisitions	Sorties	30/06/2004
Terrain	70				70
dont retraitement crédit-bail	70				70
Agencements, Aménagements, Installations	4 815		1 248	329	5 734
dont retraitement crédit-bail	200				200
Installations techniques et outillage	23 760		4 310	1 197	26 873
dont retraitement crédit-bail	7 030		1 143	505	7 668
Autres immobilisations	5 942		257	779	5 420
dont retraitement crédit-bail	335				335
Immobilisations en cours			4		4
Total	34 587		5 819	2 305	38 101

Amortissements (en K€)

Tableau de variation	30/06/03	Virements	Augmentation	Diminution	30/06/04
Agencements, Aménagements, Installations	2 975		562	321	3 216
dont retraitement crédit-bail	87		10		97
Installations techniques et outillage	12 469		3 297	1 242	14 524
dont retraitement crédit-bail	3 038		1 024	505	3 557
Autres immobilisations	4 097		667	576	4 188
dont retraitement crédit-bail	335				335
Total	19 541		4 526	2 139	21 928

3.4. Immobilisations financières (en K€)

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition et comprennent des participations non consolidées et des dépôts de garantie de loyers.

Titres de participation non consolidés	Montants	Pourcentage de détention	Quote-part de Capitaux propres
SCI Carrovolis	2	3%	NC
SARL Saint Luc	15	2%	NC
SCI Bastide 2	NS	10%	NS
SCI Bastide 3	NS	10%	NS
Total	17		

3.5. Présentation synthétique des retraitements de crédit bail (en K€)

Nature	Montant brut	Amortissements	Durée	Dettes financière	Impôts différés	Levées d'option	Redevances
Logiciels	440	440	4 ans		14	0 €	22
Terrain	70		15 ans	34		0,075 €	8
A.A.I	200	97	15 ans	98		0,075 €	23
Installations techniques	7 668	3 557	6 ans	3 200	114	1 %	1 564
Matériel informatique	335	335	3 ans		11	1 €	17
Total	8 713	4 429		3 332			1 634

3.6. Chiffre d'affaires (en K€)

Le chiffre d'affaires est réalisé en France.

	du 01/07/03 au 30/06/04	du 01/07/02 au 30/06/03	du 01/07/01 au 30/06/02
Ventes	32 682	29 265	26 165
Prestations	23 758	20 949	18 411
Total	56 440	50 214	44 576

3.7. État des échéances des créances (en K€)

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances rattachées à des participations	53		53
Autres immobilisations financières	453		453
Clients douteux ou litigieux	1 128		1 128
Autres créances clients	10 102	10 102	
Actif d'impôt différé	77	77	
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
- Taxe sur la valeur ajoutée	383	383	
- Divers	7	7	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	789	738	51
Charges constatées d'avance	411	411	
TOTAUX	13 424	11 739	1 685

Les charges constatées d'avance concernent des frais généraux pour un montant de 411 K€ au 30 juin 2004.

3.8. État des dettes (en K€)

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A - 1an	DE 1 à 5	A + 5ans
Passif d'impôt différé	257	257		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
- à court terme	1 469	1 469		
- à moyen terme	5 774	1 445	3 255	1 074
Emprunts et dettes financières diverses	3	3		
Retraitement crédit bail	3 332	1 246	2 078	8
Fournisseurs et comptes rattachés	10 369	10 369		
Personnel et comptes rattachés	1 197	1 197		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 074	1 074		
Etat et autres collectivités publiques				
- Impôt sur les bénéfices	121	121		
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 528	1 528		
- Autres impôts et taxes	374	374		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	116	116		
Produits constatés d'avance	7	7		
Totaux	25 622	19 207	5 333	1 082

3.9. Provisions (en K€)

Nature des provisions	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autre	Solde de clôture
Restructuration Confortis	58		-43			15
IFA Confortis	17					17
Indemnités départ en retraite	56	3				59
Contentieux Bastide	69	98	-23		80	224
Total provisions risques et charges	200	101	-66	0	80	315
Total passif d'impôt différé	182				75	257
Créances clients	781	122				903
Autres créances	55		-55			0
Total provisions pour dépréciation	836	122	-55	0	0	903
Total des provisions	1 218	223	-121	0	155	1 475
Impact (net des charges encourues)						
Résultat d'exploitation		223				
Résultat financier						
Correction d'erreur					80	
Impôts sur les bénéfices					75	

3.10. Impôts différés (en K€)

En application du règlement CRC 99-02, les impôts différés actifs et passifs font l'objet d'une compensation au niveau de chaque société.

Les montants figurant au bilan consolidé sont les suivants :

- Impôt différé actif _____ 77 K€
- Impôt différé passif _____ 257 K€

Au passif, il a été comptabilisé un impôt différé sur le retraitement du crédit-bail de BASTIDE.

3.11. Charge d'impôt (en K€)

Les impôts sur les bénéfices, intégralement imputables au résultat courant du groupe, se répartissent en :

- impôts exigibles 1 056 K€
- impôts différés 190 K€

Total 1 246 K€

3.12. Analyse de l'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en K €)

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux applicable aux sociétés françaises, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, se détaille de la manière suivante :

	Montants	Taux
Impôt effectif	1 246 K€	
Effet de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(213) K€	
Effet de la comptabilisation de la correction d'erreur nette d'impôt sociétés	(182) K€	
Divers	7 K€	
Impôt théorique	858 K€	34,33 %

3.16. Engagements financiers hors bilan (en K€)

Obligations Contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à Moyen Terme				
* Etablissement de Crédit	Néant			
* dettes financières	Néant			
* Retraitement Crédit Bail	Néant			
Contrat de Locations Simple	4 691	2 450	2 241	
Obligations d'achat irrévocables	Néant			
Autres obligations à long termes	Néant			
Total				

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de Crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
Total	Néant			

3.13 Autres produits d'exploitation (en K€)

	06/2004	06/2003	12/2002
Indemnité d'éviction	116	570	
Divers	472	241	48
Reprises provisions	122	315	202
Totaux	710	1 126	250

3.14 Rémunération des mandataires sociaux (en K€)

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 255 K€ au titre de cet exercice et à 179 K€ au titre de l'exercice précédent.

3.15. Effectif moyen

	2003/2004	2002/2003
Cadres	73	64
Employés	472	429
Total	535	493

3.17. Tableau des flux de trésorerie (en K€)

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	30 JUIN 2004		30 JUIN 2003	
Résultat net des sociétés intégrées		1 254		1 731
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
- Dotations aux amortissements	4 747		4 330	
- Dotations aux écarts d'acquisition	620		620	
- Dotations aux provisions pour dépréciation	122		455	
- Dotations aux provisions pour risques et charges	181		52	
- Reprises provisions pour dépréciation	-55		-46	
- Reprises provisions pour risques et charges	-66		-284	
		5 549		5 127
Variation des impôts différés :		191		262
Annulation du retraitement du crédit bail		-346		-1 253
Cessions d'immobilisations (moins values)		157		121
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		440		1 468
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			7 245	7 456
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations				
- Immobilisations incorporelles	-229		-94	
- Immobilisations corporelles	-5 820		-4 040	
- Immobilisations financières	29		-66	
		-6 020		-4 200
Cession d'immobilisations:		43		30
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			-5 977	-4 170
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital et prime d'émission		1		
Dividendes versés		-310		-130
Emission d'emprunts		18		
Remboursement d'emprunts		-1 741		-2 962
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			-2 032	-3 092
VARIATION DE TRESORERIE			-764	194
Trésorerie au 30.06.2003 et au 30.06.2002		-164		-358
Trésorerie au 30.06.2004 et au 30.06.2003		-928		-164
VARIATION DE TRESORERIE (augmentation)			-764	194

6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Bastide, Le Confort Médical relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe concernant une correction d'erreur.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1.1. de l'annexe décrit une correction d'erreur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé du montant comptabilisé et de la présentation qui en a été faite.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Nîmes, le 23 novembre 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIDULOR-GRANT-THORNTON
Membre Français de Grant-Thornton International
Jean-Yves BALDIT

TSA AUDIT
Philippe SILHOL

6.5. Comptes sociaux

BILAN AU 30 JUIN 2004

BILAN ACTIF

(en €)	BRUT	AMORT, PROV	NET AU 30.06.04	NET AU 30.06.03	NET AU 30.06.02
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	477 905	459 550	18 355	26 056	138 007
Fonds commercial	5 166 300		5 166 300	5 074 831	4 998 606
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	5 533 860	3 118 929	2 414 930	1 726 780	1 568 638
Installations techniques, matériel outillage Industriels	19 191 044	10 879 215	8 311 829	7 297 852	6 147 331
Autres immobilisations corporelles	2 773 410	2 002 159	771 251	1 014 946	1 232 308
Immobilisations en cours	4 600		4 600		
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	3 604 224		3 604 224	3 606 536	3 607 450
Créances rattachées à des participations	1 843 820		1 843 820	3 259 948	3 389 927
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières	384 453		384 453	337 048	314 683
TOTAL	38 979 620	16 459 854	22 519 765	22 344 000	21 396 953
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	458 505		458 505	470 451	353 966
Marchandises	5 966 917		5 966 917	5 299 814	4 605 828
AVANCES ET ACOMPTE VERSEES SUR COMMANDES					
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	11 230 495	903 400	10 327 095	10 416 587	11 331 853
Autres créances	813 738		813 738	587 053	2 113 076
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	211 847		211 847		200 912
Disponibilités	315 685		315 685	392 736	250 230
Charges constatées d'avance	410 953		410 953	373 281	185 196
TOTAL	19 408 145	903 400	18 504 745	17 539 925	19 041 064
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL GENERAL	58 387 765	17 363 255	41 024 510	39 883 925	40 438 018

PASSIF

(en €)	Net au 30/06/2004	Net au 30/06/2003	Net au 30/06/2002
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 262 480	3 262 412	3 262 412
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 340 320	9 340 320
Réserves			
Réserve légale	326 241	326 241	271 201
Réserves réglementées	4 127	4 128	4 128
Autres réserves	4 832 090	4 155 278	3 645 621
Report à nouveau		- 99 000	
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 057 436	1 085 743	695 194
TOTAL	18 823 904	18 075 124	17 218 877
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	224 135	69 118	163 502
Provisions pour charges	59 266	56 022	
TOTAL	283 401	125 140	163 502
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	7 243 104	8 089 590	10 231 835
Emprunts et dettes financières diverses	3 131	3 596	2 201
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 360 261	9 711 843	10 286 825
Dettes fiscales et sociales	4 186 270	3 732 822	2 534 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			152
Autres dettes	117 264	144 893	
Produits constatés d'avance	7 171	915	
TOTAL	21 917 204	21 683 660	23 055 638
TOTAL GENERAL	41 024 510	39 883 925	40 438 018



II - COMPTE DE RESULTAT

(en €)	01/07/03 - 30/06/04	01/07/02 - 30/06/03	01/07/01 - 30/06/02
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	32 682 203	29 264 909	26 164 795
Production vendue de services	23 757 759	20 948 797	18 411 213
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	56 439 962	50 213 707	44 576 008
Subventions d'exploitation			13 055
Reprise sur amortissement. et provisions, transfert charges	352 715	389 915	185 609
Autres produits	142 612	7 701	61
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	56 935 290	50 611 324	44 774 735
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	22 237 838	19 945 560	22 525 254
Variation de stock (marchandises)	(667 103)	(693 985)	(5 251 355)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 160 967	1 150 462	933 893
Variation de stock (matières premières et autres)	11 946	(116 485)	(134 480)
Autres achats et charges externes	13 609 726	11 464 132	10 438 663
Impôts, taxes et versements assimilés	1 150 198	983 510	861 860
Salaires et traitements	10 061 745	9 325 625	8 179 814
Charges sociales	3 168 908	2 880 824	2 483 359
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 283 764	3 116 292	2 559 735
Dotations d'exploitation sur actif circulant	122 474	409 645	204 630
Dotations d'exploitation pour risques et charges	101 645	51 587	141 327
Autres charges	59 982	6 264	740
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(54 302 095)	(48 523 434)	(42 943 442)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 633 195	2 087 889	1 831 292
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés	129 517	155 502	200 061
Différences positives de change			8
Produits nets sur cession de vmp		3 484	2 678
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	129 517	158 987	202 749
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		45 400	
Intérêts et charges assimilées	398 270	476 292	815 569
Différences négatives de change		35	19
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(398 270)	(521 727)	(815 589)
RESULTAT FINANCIER	(268 753)	(362 740)	(612 840)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 364 442	1 725 149	1 218 452
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 822		37 122
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 183 250	2 093 517	1 295 309
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 195 073	2 093 517	1 332 432

(en €)	01/07/2003-30/06/2004	01/07/2002-30/06/2003	01/07/2001-30/06/2002
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	465 883	42 174	253 992
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 142 512	2 025 999	1 242 253
Dotations exceptionnelles aux amort et provisions	80 000		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 688 395)	(2 068 174)	(1 496 245)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(493 322)	25 343	(163 813)
Participation des salariés	74 077	64 850	0
Impôts sur les bénéfices	739 606	599 899	359 444
Total des produits	58 259 881	52 863 829	46 309 917
Total des charges	(57 202 444)	(51 778 085)	(45 614 722)
BENEFICE	1 057 436	1 085 743	695 194

III. Projet d'affectation du résultat

Origines:

Résultat de l'exercice _____ 1 057 436 €

Dont résultat courant après impôts _ 1 624 836 €

Affectation:

Dividendes _____ 187 592 €

Réserve légale _____ 7 €

Réserves facultatives _____ 869 837 €

IV. Annexe aux comptes sociaux

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2004, dont le total est de 41 024 510 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 1 057 436 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Juillet 2003 au 30 Juin 2004.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la Direction de l'entreprise.

IV.1 Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement mentionné au paragraphe précédent ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue:

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5-10 ans
Matériel et outillage	6 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice selon les méthodes généralement admises. Le résultat pondéré de ces méthodes fait apparaître, au 30 juin 2004, une valeur supérieure à la valeur inscrite au bilan.

Participation et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice selon les méthodes généralement admises. Le résultat pondéré de ces méthodes fait apparaître au 30 juin 2004, une valeur supérieure à la valeur inscrite au bilan.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient aussi 100% de la SA Confortis.

Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Autres immobilisations financières

Ce poste comprend les dépôts de garanties de loyer.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite

Ils sont calculés en fonction du principe d'indemnisation déterminé par la convention collective applicable aux sociétés du groupe.

Evolution vers les normes IFRS

Le groupe Bastide, Le Confort Médical a pris conscience de l'ampleur du changement technique et culturel que va causer le nouveau référentiel et de son impact sur les méthodes de travail. Le groupe appliquant déjà les méthodes préférentielles prévues par le règlement 99-02 et compte tenu de la taille limitée du périmètre du groupe (une zone géographique, une filiale), le seul impact significatif identifié à ce jour concerne l'arrêt de l'amortissement du goodwill.



IV.2 Tableaux complémentaires

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en €)

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
CADRE A			
Frais d'établissement de recherche et développement	0		
TOTAL 1	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 491 084	153 122	
TOTAL 2	5 491 084	153 122	
Terrains			
Installations générales, agencement	4 615 055	1 248 213	
Installations techniques, matériel et outillage	16 711 442	4 310 268	
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport	2 014 911	31 880	
Matériels de bureau et informatique	1 031 706	224 992	
Immobilisations corporelles en cours		4 600	
TOTAL 3	24 373 116	5 819 954	
Autres participations	6 866 484	39 815	
Prêts et autres immobilisations financières	337 048	62 334	
TOTAL 4	7 203 533	102 150	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	37 067 733	6 075 227	

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immobilisée à la fin de l'exercice
CADRE B			
Frais d'établissement de recherche et développement			0
TOTAL 1			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles			5 644 206
TOTAL 2			5 644 206
Terrains			
Installations générales agencements.		329 408	5 533 860
Installations techniques, matériel et outillage		1 830 665	19 191 044
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		410 246	1 636 545
Matériel de bureau et informatique		119 834	1 136 864
Immobilisations corporelles en cours			4 600
TOTAL 3		2 690 155	27 502 915
Autres participations	1 455 938	2 317	5 448 044
Prêts et autres immobilisations financières		14 929	384 453
TOTAL 4	1 455 938	17 246	5 832 498
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	1 455 938	2 707 402	38 979 620

ETATS DES AMORTISSEMENTS

(en €)

CADRE A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution des amortissements afférents, éléments sortis d'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement de recherche et développement				
TOTAL 1				
Autres immobilisations incorporelles	390 196	69 354		459 550
TOTAL 2	390 196	69 354		459 550
Constructions				
- Installation, agencement et aménagements des constructions	2 888 275	549 353	318 699	3 118 929
- Installations techniques, matériel et outillage	9 413 589	2 186 617	720 991	10 879 215
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de transport	1 389 589	255 967	389 188	1 256 369
- Matériel de bureau et informatique	642 082	222 472	118 764	745 790
TOTAL 3	14 333 536	3 214 410	1 547 643	16 000 304
TOTAL GENERAL (1+2+3)	14 723 733	3 283 764	1 547 643	16 459 854

CADRE B			CADRE C	
VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, de recherche et développement				
TOTAL 1				
Immobilisations incorporelles	69 354			
TOTAL 2	69 354			
Terrains				
Constructions				
- Installation générales, agencement aménagement des constructions	549 353			
- Installations techniques, matériel et outillage	2 186 617			
Autres immobilisations				
- Matériel de transport	255 967			
- Matériel de bureau et informatique	222 472			
TOTAL 3	3 214 410			
TOTAL GENERAL 1+2+3	3 283 764			

ETAT DES PROVISIONS

(en €)

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	69 118	178 401	23 384	224 135
Provisions pour pensions et obligations similaires	56 022	3 244		59 266
TOTAL 1	125 140	181 645	23 384	283 401
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	780 926	122 474		903 400
Dépréciation	55 400		55 400	0
TOTAL 2	836 326	122 474	55 400	903 400
TOTAL GENERAL (1+2)	961 466	304 119	78 784	1 186 801
Dont dotations et reprises d'exploitation		224 119	78 784	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		80 000		

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

(en €)

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
CADRE A			
IM. CIRCULANT			
Créances rattachées à des participations	1 843 820	1 791 225	52 594
Autres immobilisations financières	384 453	384 453	
Clients douteux ou litigieux	30 963	30 963	
Autres créances clients	11 199 531	11 199 531	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux	20 819	20 819	
État et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- Taxe/Valeur Ajoutée	382 618	382 618	
- Divers	7 568	7 568	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	402 733	402 733	
Charges constatées d'avance	410 953	410 953	
TOTAUX	14 683 462	14 630 867	52 594

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
CADRE B				
Emprunts et dettes établissements de crédit				
- à 1 an	1 469 484	1 469 484		
- à + 1 an	5 773 620	1 444 964	3 255 091	1 073 564
Emprunts et dettes financières divers	1 830	1 830		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 360 261	10 360 261		
Personnel et comptes rattachés	1 196 735	1 196 735		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 073 793	1 073 793		
État et autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice	35 559	35 559		
- Taxe/Valeur Ajoutée	1 507 051	1 507 051		
- Autres impôts et taxes	373 130	373 130		
Groupe et associés	1 301	1 301		
Autres dettes	117 264	117 264		
Produits constatés d'avance	7 171	7 171		
TOTAUX	21 917 204	17 588 548	3 255 091	1 073 564
RENOIS				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 740 548			

FONDS COMMERCIAL

Droit au bail (Nîmes Ville Active)	32 014 €	Fonds de Commerce (Montauban)	434 820 €
Droit au bail (Montpellier)	53 357 €	Fonds de Commerce (Paris)	370 397 €
Droit au bail (Bordeaux)	7 622 €	Fonds de Commerce (Soissons)	154 527 €
Droit au bail (Narbonne)	30 490 €	Fonds de Commerce (Sète)	15 245 €
Droit au bail (Montauban)	22 867 €	Fonds de Commerce (Ariège)	691 701 €
Droit au bail (Agen)	15 245 €	Fonds de commerce (Chambéry)	69 440 €
Droit au bail (Chambéry)	15 245 €	Fonds de commerce (Tours)	118 910 €
Droit au bail (Amiens)	70 375 €	Fonds de commerce (Lyon Cx)	991 948 €
Droit au bail (Toulon)	15 245 €	Fonds de commerce (Amiens - Rouen)	834 366 €
Droit au bail (Pau)	5 685 €	Fonds de commerce (Clermont Ferrand)	434 878 €
Droit au bail (Nantes)	76 225 €	Fonds de commerce (Carcassonne)	442 073 €
Droit au bail (Mulhouse)	91 469 €	Fonds de commerce (Oullins)	172 156 €
Total	435 840 €		4 730 461 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

(en €)

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE			
- Participations	3 584 645		
- Créances rattachées	1 791 225		
ACTIF CIRCULANT			
- Créances clients			
- Autres créances			
DETTES			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs			
- Autres dettes	78 124		

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en €)

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	2 046 995
Autres créances	135 956
Subventions à recevoir	
État à recevoir	7 568
PRODUITS A RECEVOIR	
TOTAL	2 190 519

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(en €)

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	410 953	7 171
Charges constatées d'avance	410 953	7 171

DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en €)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
INTERETS A PAYER/EMPRUNTS	20 188
INTERETS COURUS A PAYER	33 664
Dettes fournisseurs et comptes attachés	
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	699 314
Dettes fiscales et sociales	
DETTES PROVISIONNEES CONGES PAYES	915 238
DETTES PROVISIONNEES PARTICIPATION	74 878
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	172 854
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER s/ CP	292 516
ORGANISMES FISCAUX CHARGES A PAYER	373 130
Autres charges sociales à payer	70 177
CHARGES A PAYER DIVERS	39 139
TOTAUX	2 691 098

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(en €)

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composants le capital social au début de l'exercice	815 603	4 €
2- Attribution de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne		
3- Augmentation de capital		
4- Augmentation de capital avec BSA	17	4 €
5- Actions /parts sociales composants le capital social en fin d'exercice	815 620	4 €

Les actions créés lors de l'augmentation de capital du 10 avril 2002 étaient assorties de bons de souscription d'actions (BSA), à raison d'un bon par action souscrite. Trois BSA permettaient de souscrire à une action nouvelle Bastide, Le Confort Médical, émise à 75 €, jusqu'au 9 avril 2004. Au-delà de cette date, les BSA non exercés sont devenus caducs.

VARIATION CAPITAUX PROPRES

(en €)

	AU 30/06/2004	AU 30/06/2003
Valeur brute au début de l'exercice	18 075 124	17 218 877
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)	68	
Augmentation de la prime d'émission	1 207	
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	(309 931)	(130 496)
Report à nouveau (affectation provisions pour pensions)		(99 000)
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	17 766 468	16 989 381
Résultat de l'exercice	1 057 436	1 085 743
Valeur à la fin de l'exercice	18 823 904	18 075 124

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(en €)

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes		32 682 203	32 682 203
Prestations		23 757 759	23 757 759
Total		56 439 962	56 439 962

TRANSFERT DE CHARGES

(en €)

Nature des transferts	
Avantages en nature	11 953
Transfert de charges	261 976



CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en €)

Nature des charges	
- Charges diverses	16 759
- Cession d'immobilisations	1 142 512
- Autres charges (notamment redressement taxe professionnelle 2000-2003)	449 123
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	80 000
Total	1 688 395
Nature des produits	
- Produits divers	11 822
- Cession d'immobilisations	1 183 250
- Produits exceptionnels divers	
Total	1 195 073

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE

(en €)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 364 442	908 978	1 455 464
Résultat exceptionnel	(493 322)	(169 372)	(323 950)
Participation	(74 077)		(74 077)
Résultat comptable	1 797 042	739 606	1 057 436

ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL PAR ECHEANCE

(en €)

	Valeur origine	Valeur résiduelle	Charge de l'exercice	Loyers à - 1 an	Loyers entre 1 et 5 ans	Dotations aux amortissements
Matériel	5 505 618	55 056	1 598 336	1 407 178	1 960 149	1 024 000

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

(en €)

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2	152
---	-----

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissement de Crédit				
- Dettes financières				
- Retraitement crédit bail				
Contrat de Location Simple	4 690 505	2 449 598	2 240 907	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

NATURE DES ELEMENTS	MONTANTS (en €)
Dettes provisionnées pour participation des salariés	74 077
Contribution sociale de solidarité	37 180
Total	111 257

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(Décret 83 - 1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-18)

Guy Bastide, P.D.G. : 119 281 €

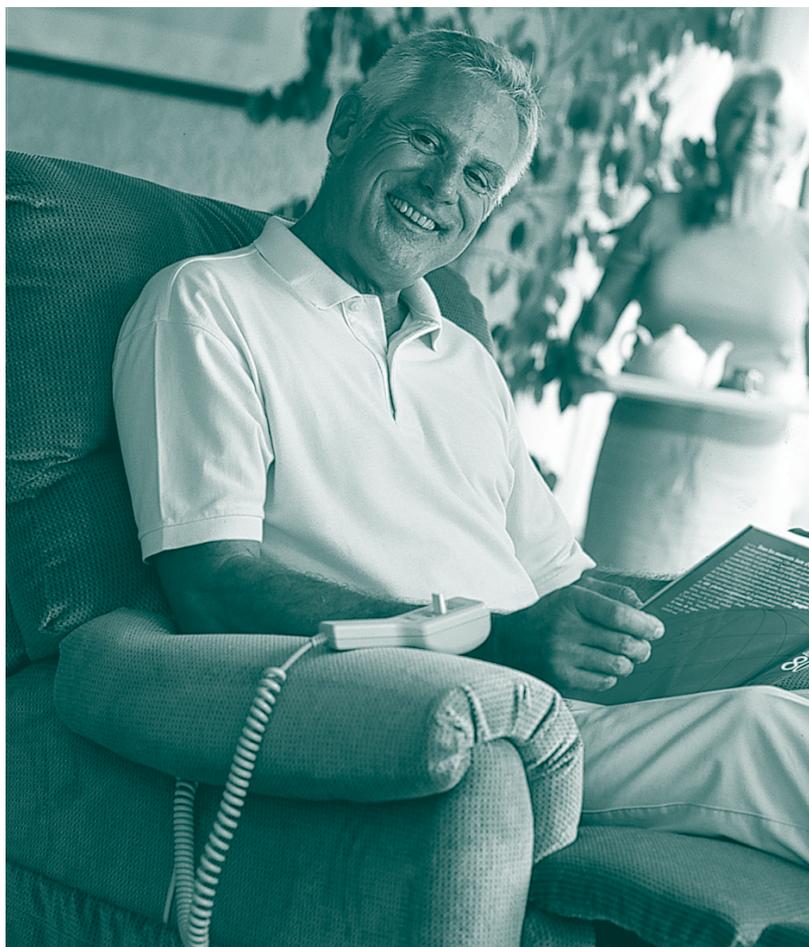
Le total des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'établit à 519 383 Euros.

EFFECTIF MOYEN 2003/2004

EFFECTIF	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	69	4
Employés	462	0
Total	531	4

EFFECTIF MOYEN 2002/2003

EFFECTIF	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	64	1
Employés	429	2
Total	493	3



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	SA CONFORTIS St Quentin /le Homme
	Ex. 1/7/03-30/6/04
Capital	1 019 243
Capitaux propres autres que le capital	11 321
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340
Prêts et avances consentis et non remboursés	0
Créances rattachées	1 791 225
Montant des cautions et avals donnés	
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	1 280 571
Résultat	727 927
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0
Observations	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Filiales (+ de 10% du capital détenu)	
	S.C.I. BASTIDE 2 30 132 Caissargues	S.C.I. BASTIDE 3 30 132 Caissargues
	Exercice 2003	Exercice 2003
Capital	1 524	1 524
Capitaux propres autres que le capital	0	0
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152
Valeur comptable des titre détenus nette	152	152
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	122 134	89 096
Résultat	14 408	4 866
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0
Observations	Néant	Néant

6.6. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2004 sur le contrôle des comptes annuels de la société Bastide, Le Confort Médical établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinions sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux charges et produits exceptionnels qui précise le montant des redressements de taxes professionnelles.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, une note de l'annexe décrit l'impact des redressements de taxes professionnelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé du montant comptabilisé et de la présentation qui en a été faite.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Nîmes, le 23 novembre 2004

Les Commissaires aux Comptes

FIDULOR-GRANT-THORNTON

Membre Français de Grant-Thornton International

Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT

Philippe Silhol

6.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Bastide, Le Confort Médical, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau I du présent rapport.

Rémunération des avances en comptes courants

SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE	Charge	2 346 €
CONFORTIS (SA)	Produit	123 195 €

Prise en location gérance de fonds de commerce

CONFORTIS	Charge	1 280 571 €
-----------	--------	-------------

Prise à bail de locaux

SCI BASTIDE à Valence	Charge	38 516 €
SCI BASTIDE 2 à Caissargues	Charge	122 134 €
SCI BASTIDE 3 à Caissargues	Charge	96 729 €

Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication

SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE	Charge	542 185 €
----------------------------------	--------	-----------

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du Code de Commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La convention suivante n'a pu être autorisée par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Participation au capital de la société SCI BASTIDE 4

En vue de procéder à l'implantation d'une nouvelle agence, une société civile immobilière au capital de 1 500 € a été constituée le 23 juillet 2004 ; le gérant en est M. Guy Bastide. La participation de votre société s'élève à dix pour cent.

Fait à Nîmes et Montpellier, le 23 novembre 2004,

Les Commissaires aux Comptes

FIDULOR-GRANT-THORNTON

Membre Français de

Grant-Thornton International

Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT

Philippe Silhol

Exercice clos le 30 juin 2004

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS

	Guy BASTIDE	Brigitte BASTIDE	Philippe BASTIDE	Marielle BASTIDE	Vincent BASTIDE
Bastide, Le Confort Médical (SA)	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Confortis (SA)	Président du C.A				Administrateur
SCI BASTIDE	Gérant	Associé	Associé	Associé	Associé
SCI Bastide 2	Gérant	Associé	Associé	Associé	Associé
SCI Bastide 3	Gérant	Associé	Associé	Associé	Associé
SCI BASTIDE 4	Gérant	Associé	Associé	Associé	Associé
Société d'Investissement Bastide (SA)	Président du C.A	Directeur Général	Actionnaire	Administrateur	Actionnaire



6.8 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 64.42 % par les actionnaires majoritaires et à 0.97 % par divers actionnaires minoritaires. Le reste étant détenu par le public.

La composition du Conseil d'Administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

1.2 Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de 5 membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de 6 (six) années.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

A – Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs oeuvrent dans un but commun.

B – Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires.

1) Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président 7 jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est

réuni quatre fois.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'Administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil et assistent aux réunions du conseil.

2) Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant l'approbation des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels.

3) L'information du conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

4) Les jetons de présence

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

C – Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- le respect des politiques définies par la Direction
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration,
- le responsable comptable, assisté le cas échéant du contrôleur de gestion de l'entreprise.

Le contrôle interne repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation ainsi que sur des procédures externes de contrôle.

2. 1 Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

2.1.1 Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un chef comptable.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs.

2.1.2 Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Les agences de la société Bastide Le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale. La société applique les procédures légales et réglementaires.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne

- le Conseil d'Administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information.

Les outils privilégiés du contrôle interne

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas documentées.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés.

Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi de chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des

- comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin);
- revues budgétaires (annuellement) ;
- I. - La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.
- II. - La société assure, dans le cadre de sa direction juridique
 - le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs ;
 - l'assistance juridique de la société et de sa filiale.

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction, afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

2.2 Les procédures externes de contrôle

2.2.1 Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux Comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

2.2.2 Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2005, la société Bastide Le Confort Médical a pour objectif :

- Documenter les procédures internes existantes
- Compléter les procédures existantes

Fait à Nîmes, le 22 octobre 2004

Monsieur Guy BASTIDE

Président du Conseil d'Administration

6.9 Rapport des Commissaires aux Comptes

établi en application du dernier alinéa L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Bastide, Le Confort Médical pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Bastide, Le Confort Médical, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part la description contenue dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité de la description contenue dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant la description ainsi présentée.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Montpellier et Nîmes, le 23 novembre 2004

FIDULOR-GRANT-THORNTON

Membre Français de Grant-Thornton International

Jean-Yves Baldit

TSA AUDIT

Philippe Silhol

6.10 – Publications récentes

CHIFFRE D'AFFAIRES (hors taxe en euros)

	1er Trimestre 2004/2005	1er Trimestre 2003/2004	%
Groupe Bastide Consolidé	14 552 175	12 973 218	+12,2%
Bastide, Le Confort Médical	14 552 175	12 973 218	+12,2%

Le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 12,2 % par rapport au même trimestre de l'exercice 2003/2004.

La prestation de service augmente de 12,9 % et représente 43,8 % du chiffre d'affaires.

6.11 – Tableau relatif à la publicité des honoraires d'audit des Commissaires aux Comptes:

Exercice 2003-2004	FIDULOR GRANT THORNTON				TSA AUDIT			
	N	N-1	% N	% N-1	N	N-1	% N	% N-1
Audit:								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	56 990	55 000	100 %	100 %	28 700	33 100	100 %	100 %
* Missions accessoires								
Sous total	56 990	55 000	100 %	100 %	28 700	33 100	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
* Juridique, fiscal, social								
* Technologie de l'information								
* Audit interne								
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous total	0	0			0	0		
TOTAL	56 990	55 000	100 %	100 %	28 700	33 100	100 %	100 %



Le Conseil d'Administration et les comités spécialisés

7.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 2 octobre 2004, est composé de cinq membres dont quatre sont rémunérés par le groupe jusqu'en mai 2003 puis par SIB. Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Date de 1ère nomination et échéance du mandat	Fonction principale dans le groupe et hors groupe	Autres mandats hors groupe	Autres liens avec le groupe
Guy BASTIDE 12/03 - 12/09 Président du Conseil d'Administration	P.D.G Société Bastide, Le Confort Médical SA		Actionnaire de la SIB
Brigitte BASTIDE 12/03 - 12/09 Administrateur	Pharmacien Responsable Société Bastide, Le Confort Médical	Administrateur de la Société Bessière	Actionnaire de la SIB
Vincent BASTIDE 12/03 - 12/09 Administrateur	Directeur d'Exploitation Société Bastide, Le Confort Médical		Actionnaire de la SIB
Marielle MILLER 12/01 - 12/07 Administrateur	Responsable de la Communication Pharmacien Adjoint et Société Bastide, Le Confort Médical		Actionnaire de la SIB
Philippe BASTIDE 12/03 - 12/09 Administrateur	Vice- Président Europe Société Guerbet.		Actionnaire de la SIB

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2003/2004.

7.2. Le Comité de Direction

Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit huit personnes au 15 novembre 2004

Nom	Fonction
Guy Bastide	Président Directeur Général
Vincent Bastide	Directeur d'Exploitation
Marc Aubert	Directeur des Achats
Olivier Hild	Directeur des Ressources Humaines
Marc Gil	Directeur informatique
Dominique Valiente	Chef Comptable
Nicolas Desfossez	Directeur Commercial et Marketing
Marielle Miller	Responsable Communication, Pharmacien Adjoint (congé sabbatique)
Jean-Marie Ibanez	Responsable Tiers Payant
Olivier Pellenc	Responsable Juridique

Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

Rémunération

Le montant global des rémunérations (montant brut) attribué à l'ensemble des membres du Comité de Direction s'est élevé à 457 452 € au cours de l'exercice 2003/2004.

Rémunération des mandataires sociaux

Salaires bruts annuels exercice (en €)	2003/2004
Guy Bastide	119 281 €
Vincent Bastide	66 412 €
Marielle Miller	33 648 €

Le montant des dix premiers salariés non mandataires sociaux s'est élevé à 519 383 € au cours de l'exercice 2003/2004.

7.3. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif

	Bastide Le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	8,39 %	33 %
Brigitte Bastide	6,20 %	17 %
Philippe Bastide	0,87 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,91 %	16,67 %
Marielle Miller	0,04 %	16,67 %

7.4. Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

7.5. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

7.6. Intéressement du personnel

Contrat d'intéressement : Une politique d'intéressement a été mise en œuvre le 17 décembre 2001, avec effet au 1er juillet 2001, pour 3 ans. Cet accord prévoit de distribuer, si les objectifs de résultat fixés en début d'exercice sont dépassés, une partie des bénéfices aux salariés sur la base du dépassement. Cet accord est en cours de négociation.

Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société pour l'exercice en cours jusqu'à l'enregistrement du prochain document de référence qui devrait avoir lieu avant la prochaine Assemblée Générale

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

Chiffres d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1er trimestre	Entre le 01/11/04 et le 15/11/04
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre	Entre le 01/02/05 et le 15/02/05
Résultats semestriels	Entre le 15/02/05 et le 15/03/05
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre	Entre le 01/05/05 et le 15/05/05
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre	Entre le 01/08/05 et le 15/08/05
Résultat annuels	Entre le 15/10/05 et le 15/11/05



Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Attestations des responsables

Attestation des responsables du document de référence	P. 9
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	P. 10
Politique d'information	P. 11

Renseignements de caractère général

Particularités	P. 12 à 13
Capital autorisé non émis	P. 13
Capital potentiel	P. 13
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	P. 14

Marché des titres

Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	P. 6
Dividendes	P. 15

Capital et droits de vote

Répartition actuelle du capital et des droits de vote	P. 7
Evolution de l'actionnariat	P. 8
Pactes d'actionnaires	P. 14

Activités du groupe

Organisation du groupe	P. 27 à 34
Chiffres clés du groupe	P. 4
Informations chiffrées sectorielles	P. 16 à 17
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	P. 16 à 18 et P. 22 à 26
Politique d'investissements	P. 20
Indicateurs de performance	-

Analyse des risques du groupe

Facteurs de risques	
- Risques de marché	P. 19
- Risques particuliers liés à l'activité	P. 19
- Risques juridiques	P. 19
- Risques industriels et liés à l'environnement	P. 19
Assurances et couverture des risques	P. 20

Patrimoine, situation financière et résultats

Comptes consolidés et annexes	P. 43 à 54
Engagements hors-bilan	P. 52
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	P. 75
Comptes sociaux et annexes	P. 55 à 70

Gouvernement d'entreprise

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	P. 76 à 77
Composition et fonctionnement des comités	P. 76
Dirigeants mandataires sociaux	P. 76
Dix premiers salariés non mandataires sociaux	P. 76
Dix premiers salariés non mandataires sociaux	P. 76
Conventions réglementées	P. 71

Renseignements concernant l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir

Evolution récente	P. 75
Perspectives d'avenir	P. 34 à 35



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 700 012 €
SIÈGE SOCIAL : CENTRE D'ACTIVITÉ EURO 2000, 12 AVENUE DE LA DAME, 30132 CAISSARGUES
ADRESSE POSTALE : CS 28219 - 30942 NÎMES CEDEX
RCS - NÎMES B 305 635 039